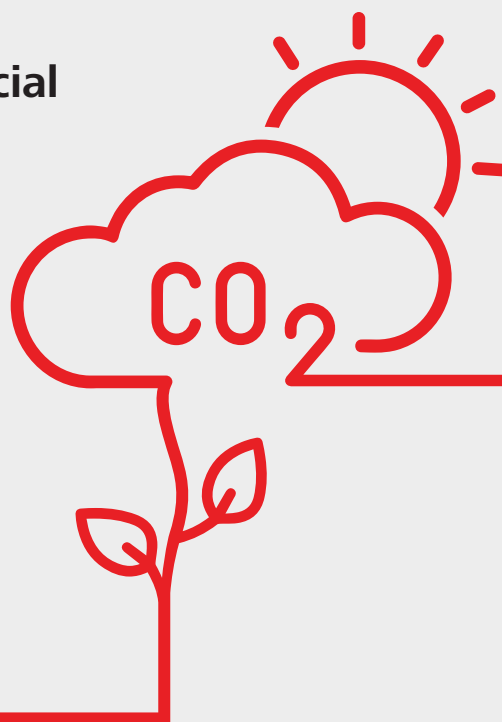


RAIFFEISEN

2023

**Publication d'informations sur
le climat conformément aux
recommandations de la Task
Force on Climate-related Financial
Disclosures (TCFD)**



Liste des abréviations

Terme / abréviation	Explication
BCG	Boston Consulting Group
CHF	Francs suisses
CO ₂	Dioxyde de carbone
éq	Equivalent
ESG	Environnement, Social, Gouvernance
BCE	Banque centrale européenne
FINMA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers
Protocole GES	Protocole des gaz à effet de serre
GRI	Global Reporting Initiative
GRE	Grandes entreprises
ISO	International Organization for Standardization
IT	Information Technology (informatique)
kg	Kilogramme
km	Kilomètre
PME	Petites et moyennes entreprises
KPI	Key Performance Indicator
KRI	Key Risk Indicator
kWh	Kilowatt-heure
m ²	Mètre carré
m ³	Mètre cube
mio	Million
n/a	not available (non disponible)
NDC	Nationally Determined Contributions (contributions déterminées au niveau national)
NGFS	Network for Greening the Financial System
NOGA	Nomenclature Générale des Activités économiques
NZBA	Net-Zero Banking Alliance
PACTA	Paris Agreement Capital Transition Assessment
PCAF	Partnership for Carbon Accounting Financials
RCE	Raiffeisen Centre des Entrepreneurs
SBT	Science Based Targets (objectifs basés sur la science)
SBTi	Initiative Science Based Targets
ASB	Association suisse des banquiers
SDA	Sectoral Decarbonization Approach
SNBS	Standard Construction durable Suisse
t	Tonnes
TCFD	Task Force on Climate-related Financial Disclosures
Emissions de GES	Emissions de gaz à effet de serre
UNEP FI	United Nations Environment Programme Finance Initiative (Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement)
WWF	World Wide Fund for Nature (anciennement World Wildlife Fund)

Sommaire

Informations sur le climat	2
1 Gouvernance d'entreprise	3
2 Stratégie climatique	5
– Cinq domaines thématiques stratégiques	5
– Opportunités et risques	6
– Introduction	6
– Opportunités	8
– Produits, services et nouveaux marchés.....	8
– Efficacité énergétique et sources d'énergie renouvelables	9
– Résilience	10
– Risques physiques	10
– Risques aigus et chroniques	10
– Incidence sur les risques de crédit	10
– Incidence sur les risques opérationnels	12
– Incidence sur les autres risques	12
– Risques de transition	13
– Politique et réglementations, changement technologique et innovation, humeur du marché	13
– Incidence sur les risques de crédit	13
– Incidence sur les risques de marché	15
– Incidence sur les autres risques	16
– Conséquences des risques et des opportunités liés au climat sur les affaires, sur la stratégie et sur la planification financière	17
– Résilience de la stratégie de Raiffeisen en tenant compte de divers scénarios climatiques	17
3 Gestion des risques	19
– Intégration des risques financiers liés au climat dans la gestion globale des risques	19
– Identification des risques financiers liés au climat	20
– Mesure et évaluation des risques financiers liés au climat	20
– Gestion des risques financiers liés au climat	21
– Surveillance des risques financiers liés au climat	22
– Reporting sur les risques financiers liés au climat	22
4 Chiffres clés et objectifs	23
– Emissions de gaz à effet de serre	23
– Objectifs	28
– Chiffres clés	29
– Annexe: plan de transition	31

Rapport non-financier

Le rapport non-financier du Groupe Raiffeisen se compose des chapitres Durabilité et Collaboratrices et collaborateurs dans le rapport de situation du rapport de gestion du Groupe Raiffeisen, de la publication d'informations sur le climat conformément aux recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) et de l'index du contenu GRI.

La structure complète du rapport est présentée dans les mentions légales de la présente publication. Toutes les publications dans le cadre du rapport sont disponibles en ligne sur:

report.raiffeisen.ch/telecharger

Informations sur le climat

L'émission ininterrompue de gaz à effet de serre provoque des dommages graves pour l'être humain et l'environnement, notamment en raison du réchauffement climatique. Le Groupe Raiffeisen génère directement des émissions de gaz à effet de serre (émissions de GES) par ses activités opérationnelles et est également lié, à travers ses activités de financement et d'investissement, à des émissions de GES qui sont en cause dans le changement climatique. Contribuer à limiter le changement climatique revêt une importance stratégique pour Raiffeisen, qui considère que cela relève de sa responsabilité entrepreneuriale. Des sondages réalisés auprès des parties prenantes ainsi qu'une analyse d'impact effectuée dans le cadre de notre adhésion aux Principes pour une banque responsable de l'UNEP FI ont confirmé l'importance de cette thématique pour Raiffeisen. Elle s'engage activement dans plusieurs initiatives pour le climat et a adhéré durant l'exercice sous revue à la Net-Zero Banking Alliance (NZBA).

Importance du changement climatique

Initiatives pour le climat soutenues par Raiffeisen

Initiative	Membre depuis
Au niveau international	
Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF)	2020
Net-Zero Banking Alliance (NZBA)	2023
Au niveau national	
Fondation Suisse pour le Climat	2008
CEO4Climate	2021

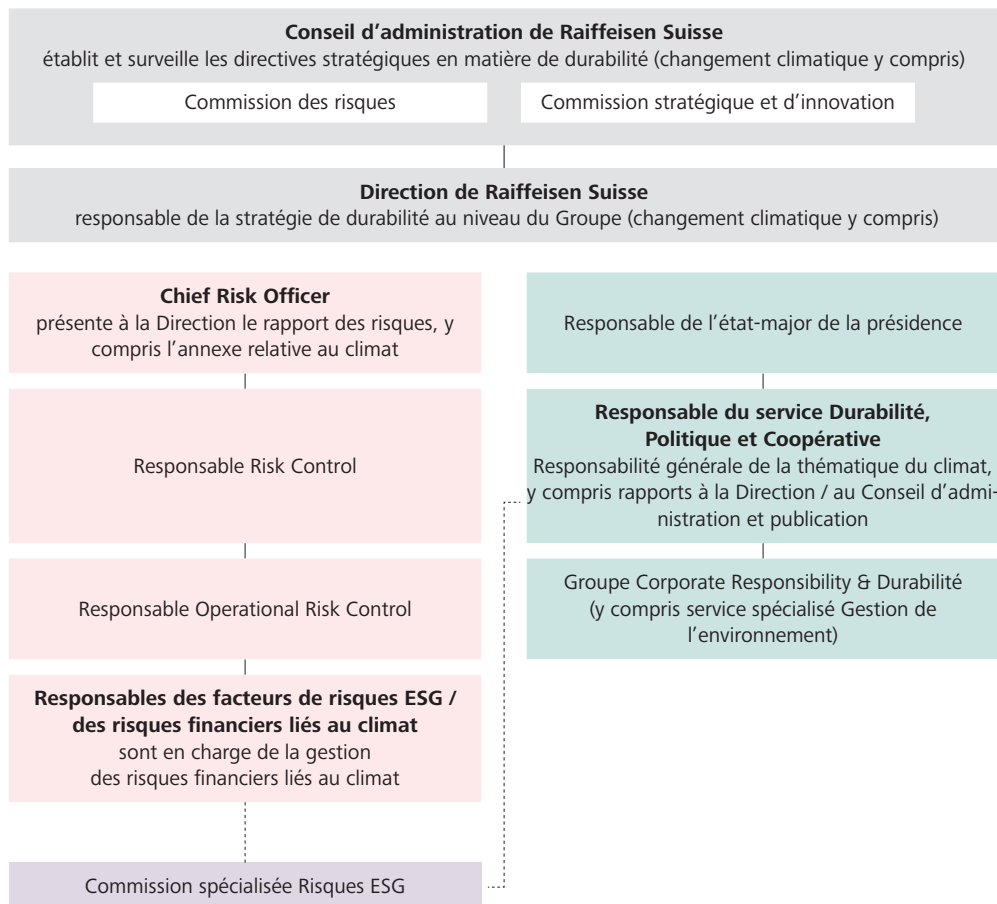
Le rapport qui suit montre comment Raiffeisen gère les enjeux relatifs au changement climatique. Conformément aux recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), elle met l'accent sur les thèmes 1) de la gouvernance d'entreprise, 2) de la stratégie, 3) de la gestion des risques et 4) des chiffres clés et objectifs. Ainsi, le rapport respecte également les prescriptions relatives à la transparence sur les questions climatiques énoncées dans le code des obligations (art. 964a ss.) et au niveau de l'ordonnance (ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques) ainsi que les obligations de publication définies dans l'annexe 5 de la circulaire FINMA 2016/1 «Publication – banques».

1 Gouvernance d'entreprise

Au niveau du Groupe, Raiffeisen Suisse est responsable entre autres de la stratégie et de la gestion des risques. Les réflexions stratégiques en matière de durabilité relèvent de cette compétence. Cela inclut le changement climatique ainsi que les opportunités et les risques qui y sont liés (cf. paragraphe «Gouvernance en matière de durabilité» dans le rapport de situation Durabilité).

Le Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse établit et surveille les prescriptions stratégiques relatives au changement climatique et à d'autres enjeux de durabilité, y compris les risques qui y sont liés. La mise en œuvre est assurée par les commissions existantes du Conseil d'administration, la Commission des risques et la Commission stratégique et d'innovation étant les principales responsables du thème du changement climatique. Les prescriptions du Conseil d'administration sont mises en œuvre par la Direction de Raiffeisen Suisse avec le soutien des différents départements. Dans ce contexte, la Direction a adopté en 2020 une stratégie climatique spécifique.

Structure de gouvernance de Raiffeisen Suisse en matière de changement climatique



Le service «Durabilité, Politique & Coopérative», rattaché à la présidence de la Direction (état-major de la présidence), avec le groupe «Corporate Responsibility & Durabilité», a une responsabilité générale de coordination sur le thème du climat au sein du Groupe Raiffeisen. Il est responsable des questions stratégiques, donne à travers des projets spécifiques des impulsions pour améliorer la compatibilité climatique au niveau du Groupe Raiffeisen et agit en tant que point de contact pour les questions opérationnelles. A ce service s'intègre aussi le service spécialisé Gestion environnementale chargé des questions climatiques au sein de l'entreprise. Les membres de la Direction et de la Commission

stratégique et d'innovation du Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse reçoivent un rapport sur la mise en œuvre de la durabilité au niveau du Groupe deux fois par an. Ce rapport aborde aussi les questions climatiques liées à la priorité thématique «Atténuation du changement climatique». Un rapport est rendu au Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse une fois par an. Le rapport correspondant sur les questions climatiques destiné à la Commission stratégique et d'innovation et au Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse a encore été étoffé pour l'exercice sous revue 2023.

La gestion des risques financiers liés au climat est définie pour le Groupe Raiffeisen dans le cadre de la gestion des risques ESG.¹ Le Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse fixe le cadre conceptuel et réglementaire à travers la politique de risque et les grandes lignes de la gestion des risques à l'échelle de l'établissement.

Le secteur «Risk Control», rattaché au Chief Risk Officer, est chargé de la surveillance continue du profil de risque en tenant compte des facteurs de risque ESG. Il est en outre responsable du reporting interne sur les risques ESG, qui est établi à l'intention de la Direction et du Conseil d'administration au moins une fois par an. Le secteur est également chargé de l'ancrage conceptuel et méthodologique des risques ESG dans le cadre de la gestion des risques et dirige le processus de gestion des risques (cf. chapitre 3 Gestion des risques, [☞](#) pages 19–22). Il aide de plus le service «Durabilité, Politique et Coopérative» à satisfaire à son obligation de publication des risques financiers liés au climat. La compétence opérationnelle concernant les thèmes ESG au sein du secteur «Risk Control» appartient au service «Operational Risk Control».

La commission spécialisée «Risques ESG» est un comité d'experts dont le rôle est de soutenir le processus de gestion des risques, notamment l'identification, l'évaluation et la gestion des risques. Elle est composée de représentantes et représentants des unités de risque et de compliance de Raiffeisen Suisse et du service «Durabilité, Politique & Coopérative» et placée sous la houlette de la direction du service «Operational Risk Control».

En cas d'évolutions et d'observations urgentes dans le domaine du climat, y compris en matière de risques financiers liés au climat, la Direction et le Conseil d'administration seraient également informés et, le cas échéant, consultés de manière non planifiée. Cf. également le paragraphe «Gouvernance en matière de durabilité» au chapitre «Durabilité» dans le rapport de gestion du Groupe Raiffeisen, [☞](#) pages 54–55.

Information du Conseil d'administration, des commissions et de la Direction sur les questions climatiques dans le cadre du reporting des risques et de la durabilité

Type de reporting	Périodicité	Destinataires
Rapport sur la mise en œuvre de la durabilité, y compris la thématique du climat, au niveau du Groupe	1 x par an	Conseil d'administration
	2 x par an	Commission stratégique et d'innovation du Conseil d'administration
	2 x par an	Direction
Annexe «Facteurs de risque ESG» au rapport des risques, incluant les risques financiers liés au climat	1 x par an	Conseil d'administration
	1 x par an	Commission des risques du Conseil d'administration
Information sur les évolutions et observations urgentes en matière de risques financiers liés au climat (au besoin) ¹	ad hoc	Conseil d'administration
	ad hoc	Commission des risques du Conseil d'administration
	ad hoc	Direction

¹ N'a pas encore été nécessaire depuis l'introduction du rapport sur les questions climatiques.

¹ Les risques ESG sont des événements ou des conditions dans les domaines de l'environnement (Environment), de la société (Social) ou de la gouvernance d'entreprise (Governance), dont la survenance peut avoir des répercussions négatives sur Raiffeisen. Les risques financiers liés au climat sont inclus dans le facteur de risque «Environnement»

2 Stratégie climatique

Cinq domaines thématiques stratégiques

L'atténuation du changement climatique fait partie de la stratégie de durabilité de Raiffeisen. Pour atteindre cet objectif, la Direction de Raiffeisen Suisse a adopté pour la première fois en 2020 une stratégie climatique, qu'elle n'a cessé depuis de développer. Celle-ci poursuit les objectifs généraux de zéro émission nette d'ici 2050 et de zéro émission nette au sein de l'entreprise (périmètres 1 et 2) d'ici 2030. Le Conseil d'administration et la Direction de Raiffeisen Suisse s'engagent ainsi à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. Des mesures sont prises dans cinq domaines thématiques pour réaliser ces objectifs:

Stratégie climatique

Objectifs stratégiques: zéro émission nette¹ au sein de l'entreprise d'ici 2030 (périmètres 1 et 2), zéro émission nette¹ au total d'ici 2050

1 Mesurer	2 Publier	3 Réduire	4 Compenser	5 S'engager
Les émissions de GES tout comme les opportunités et les risques liés au changement climatique doivent être mesurés conformément aux bonnes pratiques. Cela inclut les émissions en lien avec les financements et les investissements.	Publier les informations sur le climat conformément aux bonnes pratiques.	Les émissions de GES doivent être réduites systématiquement. Des objectifs climatiques basés sur la science permettent d'établir des taux de réduction adéquats.	Compenser les émissions restantes de l'entreprise (périmètres 1 et 2) par l'achat de certificats CO ₂ ou de crédits d'émission liés à des projets de protection du climat qui satisfont au Gold Standard ² .	Raiffeisen s'engage dans diverses initiatives pour une Suisse respectueuse du climat, par exemple au sein de la Fondation Suisse pour le Climat ou de CEO4Climate.
Protocole GES, PCAF, recommandations TCFD	Recommandations TCFD, normes-GRI	Réduction selon des «objectifs fondés sur la science»	Gold Standard	Fondation Suisse pour le Climat, CEO4Climate, NZBA

¹ Zéro émission nette signifie (1) réduire les émissions autant que possible et (2) compenser les émissions restantes par des «removals». Les émissions restantes doivent être retirées («remove») de l'atmosphère par des moyens naturels (par exemple reboisement) ou technologiques (par exemple capture du carbone).

² Le Gold Standard est une norme de qualité indépendante qui s'applique aux projets de protection du climat. Il a été lancé en 2003 par le WWF et d'autres organisations de protection de l'environnement.

Les émissions sont mesurées selon la méthodologie du Protocole des gaz à effet de serre (GHG Protocol) et du Partenariat des institutions financières pour la comptabilité du carbone (Partnership for Carbon Accounting Financials PCAF). Pour l'identification des opportunités et des risques comme pour la publication d'informations sur le climat, Raiffeisen suit les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD). La publication respecte par ailleurs les exigences de la Global Reporting Initiative (GRI) en matière d'émissions (GRI 305). Raiffeisen suit l'évolution des méthodes et des données servant à la mesure et à la publication des émissions de GES ainsi que des opportunités et des risques en lien avec le changement climatique, et les intègre au besoin.

En plus d'une mesure solide, Raiffeisen compte aussi réduire systématiquement ses émissions de gaz à effet de serre. C'est dans ce contexte que s'inscrivent les objectifs de zéro émission nette. En 2022, Raiffeisen a calculé pour la première fois les objectifs de réduction basés sur la science, qui s'appuient sur la méthode de la Science Based Targets Initiative (SBTi), et les taux de réduction correspondants (cf. graphique «Evaluation du taux de réduction des bâtiments financés par Raiffeisen» [☞](#) page 29). Durant l'exercice sous revue, Raiffeisen a recalculé ses objectifs de réduction du CO₂ avec une méthode de calcul ambitieuse, une année de référence plus actuelle et un nouvel horizon cible d'ici 2030. La réduction doit être réalisée au moyen de mesures concrètes et par l'atteinte d'«objectifs opérationnels» adéquats. Vous trouverez des informations plus détaillées au paragraphe «Chiffres clés et objectifs», [☞](#) pages 23–31 ainsi que dans l'annexe «Plan de transition», [☞](#) page 31.

Raiffeisen compense les émissions directes générées par l'exploitation de toutes les agences du Groupe Raiffeisen (périmètres 1 et 2) qui subsistent malgré les efforts de réduction. La compensation se fait au moyen de crédits d'émission (certificats CO₂) provenant de projets de protection du climat. Outre les précédents projets d'évitement du carbone («Avoidance»), Raiffeisen soutient aussi depuis 2023, par l'achat des certificats CO₂ correspondants, des projets d'élimination du dioxyde de carbone de l'atmosphère et de stockage de celui-ci par des solutions naturelles ou techniques («Removals»).

Raiffeisen est cofondatrice de la Fondation Suisse pour le Climat. Grâce à cet engagement, le groupe bancaire promeut la protection du climat dans notre pays et renforce la place économique suisse. Au niveau politique, il s'engage pour une politique climatique ambitieuse, notamment via l'initiative «CEO4Climate». La Fondation Suisse pour le Climat est une initiative volontaire «de l'économie pour l'économie et le climat». Elle soutient les petites et moyennes entreprises (PME) en Suisse et au Liechtenstein qui développent des produits respectueux de l'environnement et contribuent à la protection du climat. En encourageant l'utilisation efficace des ressources et l'innovation dans les PME, elle augmente aussi leur compétitivité. La Fondation Suisse pour le Climat est financée par le «remboursement» de la taxe d'incitation sur le CO₂ prélevée sur les combustibles fossiles et par des dons. Depuis le début du partenariat en 2008, Raiffeisen a versé au total près de 4,65 millions de francs de dons à la Fondation Suisse pour le Climat. Durant l'exercice sous revue, Raiffeisen a en outre soutenu financièrement l'association «Go for Impact» afin que celle-ci puisse poursuivre ses activités de sensibilisation des PME suisses à leur bilan environnemental et aux objectifs climatiques.

Fin octobre 2023, elle a adhéré à la Net-Zero Banking Alliance (NZBA) et s'engage ainsi à atteindre l'objectif de réduire à net zéro ses émissions de gaz à effet de serre du portefeuille de crédits et de placements qu'elle finance d'ici 2050 au plus tard. Une raison importante qui a plaidé en faveur de cette adhésion est la reconnaissance explicite par la NZBA du fait que le passage à zéro émission nette ne peut réussir que si les clientes et clients ainsi que toutes les autres parties prenantes y apportent leur juste contribution. Cela évite des attentes excessives envers le secteur financier, dont la responsabilité est intégrée de manière réaliste dans le contexte global.

Dans le cadre de la stratégie climatique, le Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse a décidé en 2020 que Raiffeisen ne doit en aucun cas financer des entreprises qui travaillent dans l'extraction de charbon, de pétrole ou de gaz naturel, des sources d'énergie produisant beaucoup d'émissions, ou qui exploitent elles-mêmes des centrales à charbon. Cette délimitation correspondait déjà à la pratique de Raiffeisen. Un examen de diligence avec possibilité d'escalade à la Direction de Raiffeisen Suisse, qui est directement intégré dans l'application bancaire, garantit le respect de ce principe. Cet examen, qui ne s'appliquait dans un premier temps qu'aux activités de Raiffeisen Suisse, a été étendu à l'automne 2023 à l'ensemble du Groupe Raiffeisen.

Comme nous le verrons ci-après, la stratégie climatique contribue de manière essentielle à saisir les opportunités offertes par le changement climatique et à réduire les risques qu'il entraîne. En cas de modifications dans l'évaluation des opportunités et des risques, la stratégie climatique est adaptée.

Opportunités et risques

Introduction

Dans le présent paragraphe, les opportunités et risques liés au changement climatique sont exposés principalement d'un point de vue qualitatif et complétés ponctuellement par des indications quantitatives. Dans une deuxième étape, le paragraphe «Conséquences des risques et opportunités liés au climat sur les affaires, la stratégie et la planification financière» présentera sur cette base les conséquences globales du changement climatique sur les revenus, les charges et les actifs immobilisés de Raiffeisen et en tirera des conclusions sur un éventuel besoin d'adaptation de la stratégie commerciale et du modèle d'affaires de Raiffeisen. Enfin, nous montrerons dans quelle mesure ces conclusions s'appliquent en fonction des diverses évolutions possibles du changement climatique (scénarios). Les déclarations correspondantes s'entendent comme étant une estimation actuelle sur la base de l'état présent des connaissances. Elles seront approfondies par la suite et adaptées, si nécessaire.

Conformément aux recommandations de la TCFD, Raiffeisen distingue cinq catégories principales d'opportunités (utilisation efficace des ressources, sources d'énergie, produits et services, marchés, résilience) et deux catégories principales de risques liés au climat (risques physiques et risques de transition). Le changement climatique étant un phénomène à long terme, il est important pour Raiffeisen de considérer différents horizons temporels lors de l'analyse des risques et opportunités. En matière de climat, les délais sont généralement longs en raison des perspectives à long terme (2050, fin du siècle etc.). Un horizon temporel à court terme se réfère donc dans le contexte du changement climatique à une période pouvant aller jusqu'à quatre ans, un horizon à moyen terme jusqu'à neuf ans et un horizon à long terme de dix à trente ans.

Répartition de certains financements par horizons temporels pour les évaluations liées au climat

Groupe Raiffeisen au 31.12.2023	Années	Financements clientèle entreprises (autres)	Hypothèques ¹
Echéances			
Court terme	0-4	71%	57%
Moyen terme	5-9	24%	40%
Long terme	10-30	5%	3%

¹ Sont prises en compte les hypothèques à taux fixe pour les clients privés et entreprises. Les hypothèques à taux variable et hypothèques SARON ne sont pas prises en considération.

La mesure dans laquelle une entreprise est concernée par les opportunités et les risques résultant du changement climatique dépend essentiellement de son modèle d'affaires. A l'heure qu'il est, Raiffeisen exerce son activité presque exclusivement en Suisse et réalise la majeure partie de ses revenus grâce aux opérations hypothécaires (2023: 3,27 milliards de francs). Les opérations de placement et sur titres, et plus précisément les opérations de commissions correspondantes (2023: 0,4 milliard de francs). Les créances hypothécaires (31.12.2023: 211,01 milliards de francs) sont donc de loin la position la plus importante du bilan de Raiffeisen. Du côté des charges, ce sont les charges de personnel (2023: 1,53 milliard de francs) qui sont la position la plus importante, mais non affectée de manière notable par le changement climatique. Conformément à la stratégie du Groupe «Raiffeisen 2025», Raiffeisen met toujours l'accent sur les opérations retail en Suisse. A côté des opérations hypothécaires, il faut surtout développer les opérations de placement et sur titres. L'importance de ces sources de revenus et de charges ne devrait donc pas beaucoup changer à l'avenir ou, en tout cas, seulement de manière lente. La digitalisation et l'utilisation des nouvelles technologies sont d'autres éléments qui déterminent la stratégie du Groupe «Raiffeisen 2025». Les effets qui y sont liés, comme le taux d'exploitation réduit des bâtiments ou la diminution de la mobilité, devraient aussi réduire l'impact climatique de Raiffeisen. Globalement, Raiffeisen estime que la digitalisation et les nouvelles technologies ne recèlent ni opportunités ni risques significatifs en lien avec le changement climatique pour le Groupe Raiffeisen.

Lors de l'analyse des opportunités et des risques liés au changement climatique, en raison de son modèle d'affaires et de sa stratégie, Raiffeisen met l'accent principalement sur les opérations hypothécaires, sur les opérations de placement ainsi que sur les opérations sur titres (cf. tableau «Principales sources de revenus et de charges et actifs immobilisés», [☞](#) page 8). Les opérations avec la clientèle entreprises (les clients entreprises étant déjà en grande partie pris en compte dans le cadre des opérations hypothécaires) ou l'exploitation de Raiffeisen (par exemple les agences) présentent, du point de vue des opportunités et des risques, une moindre priorité. Toutefois, il ne faut notamment pas négliger la propre exploitation en ce qui concerne l'impact, car Raiffeisen peut influencer elle-même directement au moins certaines émissions (plus de détails à ce sujet au paragraphe «Emissions de gaz à effet de serre», [☞](#) page 23). Il convient de souligner que la stratégie climatique et le plan de transition élaboré à cet effet (cf. annexe «Plan de transition», [☞](#) page 31) remplissent la fonction d'une stratégie de mitigation avec pour premier objectif d'atténuer le changement climatique. Compte tenu des opportunités et risques identifiés actuellement en lien avec le changement climatique, comme expliqué aux paragraphes suivants, il n'y a pas de besoin d'agir au delà des mesures prises dans le cadre de la stratégie climatique (par exemple directives, budgets, plans d'action). Raiffeisen ne juge pas non plus nécessaire pour le moment de prendre des mesures d'adaptation ou d'élaborer une stratégie correspondante.

Principales sources de revenus et de charges et actifs immobilisés

en mia CHF	2022	2023
Revenus (compte de résultat)		
Produits d'intérêts des créances hypothécaires	2,52	3,27
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement	0,39	0,40
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	0,25	0,26
Produit des commissions sur les autres prestations de service (tenue de compte, moyens de paiement etc.)	0,32	0,40
Charges (compte de résultat)		
Charges de personnel	1,43	1,53
Charges fiscales	0,20	0,27
Charges informatiques	0,12	0,12
Coût des locaux	0,08	0,10
	31.12.2022	31.12.2023
Actifs immobilisés (bilan)		
Créances hypothécaires	203,66	211,00
Créances sur la clientèle	10,91	11,59
Immobilisations financières	15,15	10,85
Bâtiments de la Banque et autres immeubles	2,40	2,45

Opportunités**Produits, services et nouveaux marchés**

Le changement climatique entraîne un besoin d'investissement pour financer la transition vers une économie et une société plus respectueuses du climat. Selon une étude de l'Association suisse des banquiers (ASB) et du Boston Consulting Group (BCG) réalisée en 2021², le besoin d'investissement annuel pour la Suisse de 2020 à 2050 s'élève à 12,9 milliards de francs par an au total, principalement pour le trafic routier léger (5,7 milliards de francs) et lourd (1,9 milliard de francs), les bâtiments (2,1 milliards de francs), l'énergie (1,2 milliard de francs) et les vols internationaux (1,0 milliard de francs). Pour ce qui est des bâtiments, il faut par exemple investir dans la rénovation de l'enveloppe des bâtiments et le remplacement des chauffages, 67% des mesures étant des mesures de substitution. Au total, le besoin de financement annuel pour améliorer la compatibilité climatique du parc de bâtiments suisse (2,1 milliards de francs) représente environ 3% du montant annuel des nouvelles opérations de crédit hypothécaire en Suisse, que l'étude de l'ASB et du BCG chiffre à 75 milliards de francs. Selon l'ASB et le BCG, les banques peuvent couvrir l'essentiel du besoin de financement.

Avec une part de marché de plus de 17,8%, Raiffeisen est un prêteur hypothécaire important en Suisse. 17,8% du besoin de financement de 2,1 milliards de francs pour améliorer la compatibilité climatique représentent environ 374 millions de francs. Raiffeisen ne considère pas des financements de ce montant comme étant une source de revenu supplémentaire importante dans les opérations hypothécaires. Néanmoins, elle sensibilise depuis de nombreuses années ses clientes et ses clients au potentiel d'amélioration que présentent les bâtiments en matière d'efficacité énergétique et de compatibilité climatique. Elle intègre systématiquement cette thématique dans son conseil en propriété du logement et soutient en outre la campagne «chauffez renouvelable» de la Confédération. Cet engagement de Raiffeisen vise à définir avec ses clientes et clients des solutions de financement optimales et prudentes pour la propriété du logement, qui garantiront le maintien durable de la valeur des biens immobiliers (vous trouverez de plus amples informations à ce sujet au chapitre «Durabilité» dans le rapport de gestion du Groupe Raiffeisen, sous «6 Créer des produits et des prestations durables»), [☞](#) pages 65–69). Ces mesures de sensibilisation répondent aussi à l'objectif inscrit dans la stratégie climatique de Raiffeisen visant à réduire les émissions de GES en lien avec les hypothèques octroyées.

² ASB / BCG (2021): Finance durable – Besoins en investissement et financement pour la neutralité climatique de la Suisse d'ici 2050, cf: [swissbanking.ch/_Resources/Persistent/2/7/b/d/27bdb6964d1a31255c62566af869e14d0bb519c5/ASB_Finance_durable_2021.pdf](https://www.swissbanking.ch/_Resources/Persistent/2/7/b/d/27bdb6964d1a31255c62566af869e14d0bb519c5/ASB_Finance_durable_2021.pdf)

La clientèle de prévoyance et de placement en Suisse est sensibilisée au changement climatique. En effet, elle veut davantage orienter en ce sens son comportement en matière de prévoyance et de placement, que ce soit pour des questions de risque ou en raison de ses valeurs personnelles. Un sondage réalisé en 2021 par Raiffeisen auprès de ses clientes et clients a révélé que la thématique de la durabilité est importante pour la clientèle de prévoyance et de placement et que le besoin d'information est élevé. Fin 2023, 94,6% des investissements effectués dans le cadre de mandats ou de fonds de prévoyance et de placement étaient conformes à l'approche de durabilité³. Cette approche prend systématiquement en compte les critères ESG, y compris ceux relatifs à la compatibilité climatique. Raiffeisen est convaincue que cette orientation génère une valeur ajoutée pour ses clientes et ses clients et renforcera encore sa position dans les opérations de prévoyance et de placement. En effet, une gamme de produits et de services durables ne peut que corroborer la stratégie de durabilité et climatique. Elle favorise la réduction des émissions de GES liées aux financements et aux investissements.

Raiffeisen a émis dès 2019 un sustainability bond et a lancé en 2021 un programme de green bonds, notamment à l'intention des investisseurs institutionnels. Les revenus issus de l'émission de ces obligations sont utilisés pour le refinancement de bâtiments à haute efficacité énergétique en Suisse. Depuis quelques années, Raiffeisen constate, surtout chez ses grands clients entreprises, un intérêt croissant pour les possibilités de financement durables, qu'elle conseille en conséquence.

Efficacité énergétique et sources d'énergie renouvelables

En améliorant l'efficacité énergétique de sa propre exploitation bancaire, Raiffeisen peut réduire à court et à moyen termes non seulement ses émissions, mais aussi ses coûts. Les expériences réalisées jusqu'à présent avec les conseils en énergie ont montré par exemple qu'une Banque Raiffeisen ayant au moins 20 000 francs de coûts d'énergie par an, peut économiser entre 12 et 14% de sa consommation d'énergie par an grâce aux mesures identifiées dans le cadre du conseil. Rien qu'une augmentation de la taxe sur le CO₂ à 210 francs, par exemple, entraînerait 600 000 à 800 000 francs de coûts supplémentaires pour le Groupe Raiffeisen. Si les quelque 380 bâtiments bancaires sur 784 fonctionnant encore aux énergies fossiles passaient aux énergies renouvelables, ces coûts supplémentaires seraient évités.

Raiffeisen met en œuvre plusieurs programmes et mesures pour réduire l'intensité en CO₂ dans son cœur de métier ainsi que dans tous les secteurs opérationnels déterminants. A l'automne 2022, Raiffeisen Suisse a mis à la disposition des Banques Raiffeisen – notamment au vu du risque de pénurie d'énergie et d'électricité – un train de mesures permettant d'économiser l'énergie. Cela incluait par exemple l'optimisation du système de ventilation, l'extinction des écrans géants en dehors des horaires de guichet ou le remplacement des chaudières électriques par des pompes à chaleur. C'est également en 2022 que Raiffeisen Suisse a développé un système de gestion de l'environnement pour les Banques Raiffeisen. Le but est la certification progressive de leurs agences avec l'aide de la Révision interne selon la norme ISO 14001, qui est la norme de gestion de l'environnement la plus établie dans le monde. En effet, elle garantit une gestion environnementale professionnelle et orientée sur l'avenir. Les Banques Raiffeisen sont ainsi incitées à mettre en œuvre des mesures qui permettent non seulement d'économiser sur les coûts et les ressources, mais aussi de réduire les émissions. Raiffeisen encourage l'utilisation d'énergies renouvelables pour le chauffage et l'électricité et les privilégie dans la mesure du possible. L'électricité achetée par Raiffeisen provient ainsi à 100% d'énergies renouvelables. Dès 2017, Raiffeisen Suisse a mis en place un fonds climatique afin de promouvoir les mesures opérationnelles visant à réduire les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) et à augmenter l'efficacité énergétique au sein du Groupe Raiffeisen, et ce au moyen d'une incitation financière et de la manière la plus large possible. En se fondant sur la consommation d'énergie déterminante (périmètres 1 et 2), le fonds climatique soutient le remplacement des chauffages fossiles et la mise en place d'installations photovoltaïques ainsi que le conseil en énergie ciblé et la mise à l'échelle de l'infrastructure de recharge pour les véhicules électriques. Lors de nouvelles constructions ou de rénovations, il est veillé à la compatibilité climatique et le «Standard Construction durable Suisse» (SNBS) est appliqué et soutenu à hauteur de plus de 7 millions de francs. Lors de l'achat de véhicules, il convient de respecter la réglementation légale sur les émissions (max. 118 gCO₂ / km pour les voitures), sauf s'il s'agit de véhicules à moteur entièrement électrique. Raiffeisen entend réduire de façon continue son empreinte écologique.

³ Vous trouverez de plus amples informations relatives à l'approche de durabilité Futura sur:
[raiffeisen.ch/rch/fr/clients-privés/placer/placements-durables/futura-reglement.html](https://www.raiffeisen.ch/rch/fr/clients-privés/placer/placements-durables/futura-reglement.html)

Résilience

Pour pouvoir identifier, exploiter et gérer les opportunités et les risques liés au changement climatique, Raiffeisen doit gérer ce dernier en toute connaissance de cause et connaître ses effets sur l'entreprise. Raiffeisen est consciente de cette «opportunité» et est convaincue qu'en dépit des perspectives de rendement limitées, cela vaut la peine de prendre des mesures pour atténuer son impact climatique. Elle accorde toute l'attention nécessaire aux questions écologiques en tant que thématique stratégique en matière de durabilité et dispose de sa propre stratégie climatique, adoptée par la Direction. L'intégration des risques financiers liés au climat dans la gestion des risques lui permet de renforcer sa résilience dans ce domaine. En termes de réputation, l'engagement pour atténuer le changement climatique représente une opportunité. En effet, tous les acteurs de la société s'attendent aujourd'hui à des actes résolus en la matière, quitte à les exiger systématiquement. Les efforts que Raiffeisen déploie en conséquence coïncident par ailleurs avec son objectif de se positionner sur la place financière suisse comme une Banque coopérative responsable. A travers l'interaction de différentes mesures comme la réduction des émissions de l'entreprise ou le développement constant de l'offre de produits et de services durables, elle assume sa responsabilité en matière de changement climatique.

Risques physiques

Risques aigus et chroniques

Selon les recommandations de la TCFD, les risques physiques inhérents au changement climatique peuvent être «aigus» causés par un événement bien déterminé ou «chroniques» résultant de changements à long terme du climat. Tant les risques physiques aigus, par exemple des événements météorologiques extrêmes, que le changement chronique des conditions climatiques peuvent impacter les risques traditionnels de Raiffeisen par des voies de transmission soit microéconomiques soit macroéconomiques.

Causes des risques physiques aigus et chroniques en lien avec le changement climatique

Les risques physiques aigus sont causés par...	Les risques physiques chroniques sont causés par...
des excès ou une insuffisance d'eau, par exemple précipitations extrêmes, grêle, raz-de-marée, inondations, sécheresses, incendies de forêt	des excès ou une insuffisance d'eau, par exemple précipitations très irrégulières, sécheresses ou hausse du niveau de la mer
la température, par exemple des vagues de chaleur	la température, par exemple un réchauffement général ou la fonte des glaciers
l'air, par exemple des vents violents	la terre, par exemple des glissements de terrain

Incidence sur les risques de crédit

Les risques physiques aigus et chroniques peuvent avoir des répercussions sur les opérations de crédit. Pour les hypothèques, ils peuvent par exemple influencer sur la valeur des garanties et des immeubles financés. La capacité financière du preneur de crédit lui permettant de supporter les coûts de financement peut également en être affectée. Par exemple, un risque d'inondation accru dans une zone donnée peut influencer sur la valeur des immeubles dans cette région. La survenue d'une inondation peut entraîner des dépenses supplémentaires pour la remise en état des biens immobiliers. Les entreprises sont par ailleurs exposées au risque latent d'une interruption de l'exploitation et d'éventuels problèmes dans la chaîne d'approvisionnement, ce qui entraînerait des pertes de revenus. En plus de ces effets microéconomiques, des effets macroéconomiques causés par des risques physiques plus importants sont également possibles. Ceux-ci peuvent provoquer un ralentissement de l'économie se répercutant sur le marché de l'emploi, influencer sur le comportement des consommateurs et attiser les conflits.

Pour Raiffeisen, l'assurance bâtiment obligatoire en Suisse pour les dommages aux bâtiments (y compris les dégâts dus aux éléments naturels) atténue les risques encourus dans les opérations hypothécaires. Les risques physiques aigus tels que les inondations, la grêle ou les vents violents ne devraient donc pas influencer considérablement sur la valeur des bâtiments (sûreté) ni sur la garantie de la capacité financière du preneur de crédit (dans la mesure où les primes d'assurance n'augmentent pas significativement). De plus, les règlements relatifs aux constructions et à l'aménagement en Suisse interdisent en principe de construire dans des zones très exposées. Une assurance contre les pertes d'exploitation permettrait aux entreprises d'atténuer les effets négatifs.

En outre, les événements météorologiques extrêmes sont souvent très localisés. Le portefeuille de crédits de Raiffeisen, très diversifié sur le plan géographique en Suisse, ne serait alors que faiblement affecté par ce genre d'événements. Et lorsque ces derniers se produisent, les victimes des dommages bénéficient en général d'aides de l'Etat et d'autres prestations de soutien solidaires, ce qui réduit encore le risque de défaillance pour Raiffeisen. Il est toutefois impossible d'évaluer aujourd'hui dans quelle mesure les mécanismes de compensation continueront à fonctionner si le nombre d'événements climatiques extrêmes venait à augmenter.

De manière générale, les opérations de crédit de Raiffeisen, orientées sur le marché hypothécaire suisse, peuvent être qualifiées d'assez «résistantes aux crises» au vu des risques climatiques physiques à court et à moyen termes. Pour «quantifier» les risques physiques, Raiffeisen a réalisé par le passé deux analyses de scénarios qui confirment les évaluations énoncées. Dans les deux cas de figure, le scénario d'une inondation a été considéré. L'accent a été mis sur les inondations car, selon la Banque centrale européenne (BCE), les inondations figuraient par le passé parmi les principales sources de risques physiques en Europe.

En 2021, le scénario d'une inondation de l'ordre de grandeur des crues exceptionnelles de 2005 en Suisse et en Europe a été examiné pour le portefeuille de clients entreprises. L'effet d'une telle catastrophe notamment sur la valeur des garanties et sur la capacité financière dans les opérations avec la clientèle entreprises a été analysé en détail. Les calculs ont montré que le besoin de correction de valeur serait faible.

Scénario d'inondation I – Conséquences sur l'expected loss

Portefeuille: financements accordés à la clientèle entreprises

Scénario physique	Voie de transmission	Conséquences sur les risques	Conclusion
Survenue d'un événement naturel grave comparable aux crues de 2005. Scénario fictif, dans lequel 20% des clients entreprises dans 30 petites villes de taille moyenne sont concernés.	<ul style="list-style-type: none"> – Réparation des dégâts: dégâts physiques touchant les actifs immobilisés dans les entreprises directement concernées – Réduction du chiffre d'affaires: dégâts résultant de l'interruption de l'exploitation (dans les entreprises concernées directement et indirectement). 	Modification de la valeur des garanties et modification de la capacité financière (détermination de la variation de la probability of default et du loss given default et de la variation de l'expected loss).	Une variation minime de l'expected loss est attendue.

En 2022, Raiffeisen a simulé un autre scénario avec de graves inondations sur tout le territoire suisse. L'impact d'un tel événement sur le taux d'avance a été calculé sur la base d'un choc des prix qui varie en fonction du niveau de risque d'inondation⁴ du lieu où se trouvent les bâtiments financés et défini par la BCE⁵, (cf. tableau «Choc des prix selon la BCE» ci-après) qui varie en fonction du niveau de risque d'inondation du lieu où se trouvent les bâtiments financés. Les calculs ont été effectués pour trois des six scénarios climatiques du Network for Greening the Financial System (NGFS)⁶ qui se fondent chacun sur différents types du risque physique d'inondation à moyen et long terme (cf. l'encadré informatif «Scénarios climatiques selon le NGFS» au chapitre «Résilience de la stratégie de Raiffeisen en tenant compte de différents scénarios climatiques», [21](#) pages 17–18). Après le choc des prix causé par l'inondation, un quart à un tiers environ de l'exposition dans les opérations hypothécaires présenterait un dépassement (de limite).⁷ Dans les scénarios climatiques selon le NGFS où les risques physiques sont élevés, les répercussions sont d'autant plus importantes.

Cela signifierait pour Raiffeisen que la valeur intrinsèque des bâtiments diminuerait, et donc que les hypothèques ne seraient plus couvertes suffisamment par une garantie. Par conséquent, le risque de crédit, en particulier le risque lié aux garanties, augmenterait de manière notable. Eu égard au choc des prix très élevé défini par la BCE, à l'improbabilité du scénario et aux facteurs non pris en compte tels que les hausses habituelles des prix de marché, la protection de l'assurance bâtiment et les éventuelles prestations de soutien publiques, le résultat pour Raiffeisen correspond aux attentes.

⁴ Le niveau de risque est stipulé sur les cartes présentant les risques de crues, établies par geodienste.ch. L'analyse repose sur des imputations de données et des hypothèses.

⁵ Les différents scénarios climatiques établis par le NGFS ont été intégrés dans notre propre scénario sur la base des données du Climate Impact Explorer concernant un changement du niveau de risque (climate-impact-explorer.climateanalytics.org). L'analyse repose sur des imputations de données et des hypothèses.

⁶ Les différents scénarios établis par le NGFS ont été intégrés dans notre propre scénario sur la base des données du Climate Impact Explorer concernant un changement du niveau de risque (climate-impact-explorer.climateanalytics.org). L'analyse repose sur des imputations de données et des hypothèses.

⁷ Conformément au Règlement sur les taux d'avance de Raiffeisen (version en vigueur depuis le 01.07.2021).

Niveau de risque	Choc des prix pour les ²	
	immeubles commerciaux	logements
minime	-3%	-4%
faible	-8%	-10%
moyen	-16%	-19%
élevé	-43%	-45%

¹ BCE, 2022 test de résistance aux risques climatiques, pages 17–18.

² www.bankingsupervision.europa.eu/ecb/pub/pdf/ssm.climate_stress_test_report.20220708-2e3cc0999f.en.pdf

Le choc des prix s'exerce en fonction de la catégorie d'immeuble et de la catégorie de risque lorsque le scénario se produit.

Scénario d'inondation II – Conséquences sur l'avance

Portefeuille: hypothèques

Scénario physique	Voie de transmission	Conséquences sur les risques	Conclusion
Inondations sur l'ensemble du territoire suisse, tous les immeubles étant concernés en même temps.	Modification de la valeur des objets: choc des prix (selon la BCE) dépendant du niveau de risque du lieu où se trouvent les immeubles financés.	Modification de la valeur des garanties (détermination de la modification de l'avance: si la valeur d'un bien immobilier diminue, le taux d'avance augmente en conséquence).	Un quart (pour le scénario du NGFS zéro émission nette d'ici 2030) à un tiers (scénario du NGFS politique actuelle jusqu'en 2050) de l'exposition de Raiffeisen présenterait un dépassement (de limite).

Incidence sur les risques opérationnels

Les événements météorologiques extrêmes peuvent affecter les bâtiments, les collaboratrices et collaborateurs ou les fournisseurs de Raiffeisen et limiter sa capacité opérationnelle. Les actifs immobilisés de Raiffeisen perdraient alors de leur valeur, et des dépenses supplémentaires seraient nécessaires pour réparer les dégâts. Les quelque 784 bâtiments bancaires de Raiffeisen se situent tous en Suisse et bénéficient donc de la protection habituelle de l'assurance bâtiment. De plus, ils sont répartis dans tout le pays. C'est pourquoi les dommages attendus en cas d'événements météorologiques extrêmes sont jugés faibles au niveau du Groupe. Dans la mesure où l'infrastructure informatique est exploitée de manière centralisée et professionnelle par Raiffeisen Suisse, la probabilité d'une interruption de l'exploitation en raison de dommages causés à l'infrastructure (y compris l'informatique) par des événements climatiques est faible pour les Banques Raiffeisen. De même, on peut supposer que le risque d'une défaillance du centre de calcul n'augmente que faiblement du fait du changement climatique. Même en cas de vagues de chaleur prolongées, le refroidissement de l'infrastructure informatique de Raiffeisen, notamment des centres de calcul, est assuré. En revanche, une longue vague de chaleur affecterait la santé et donc la productivité des collaboratrices et des collaborateurs si les bureaux des bâtiments de Raiffeisen ne pouvaient pas être suffisamment climatisés. Selon une estimation grossière, les coûts pour équiper les bâtiments de Raiffeisen de systèmes de climatisation supplémentaires sont estimés à environ 8 millions de francs. Cette somme serait supportable pour le Groupe. De manière générale, la gestion des risques opérationnels et le Business Continuity Management garantissent le maintien des processus critiques même dans des situations extraordinaires.

Incidence sur les autres risques

– Risques de marché

Les risques physiques peuvent avoir des répercussions sur les risques de marché de Raiffeisen au travers le prix des actions, des devises ou des matières premières ou leur réévaluation. Pour ses immobilisations financières, Raiffeisen met l'accent sur les lettres de gage suisses et les obligations du secteur public. De plus, ses opérations de négoce sont raisonnables et orientées sur le court terme, et elle évite notamment d'investir dans le négoce de matières premières. C'est pourquoi les répercussions sont considérées comme faibles.

– Risques de liquidité

Les risques de liquidité peuvent varier en lien avec les risques physiques à la suite d'une demande accrue de liquidités de la part de la clientèle (sorties de trésorerie plus importantes) ou d'une modification de la politique d'achat des banques centrales. Cela est jugé très peu probable pour une banque située en Suisse.

– Risques de réputation

Une gestion non responsable des risques physiques résultant du changement climatique pourrait entraîner un dommage de réputation pour Raiffeisen. Comme les risques induits par les risques climatiques physiques sont globalement faibles pour Raiffeisen, le risque de réputation doit également être considéré comme faible.

Risques de transition

Politique et réglementations, changement technologique et innovation, humeur du marché

Le changement climatique influence d'ores et déjà les lois, les réglementations et les autres mesures politiques. L'interdiction de certaines technologies, les diverses prescriptions relatives à l'utilisation de l'énergie et à l'efficacité énergétique, ou encore une taxe sur le CO₂, en sont des exemples. Par ailleurs, le changement climatique encourage aussi les innovations et les changements technologiques nécessaires pour le passage à des technologies propres et efficaces sur le plan énergétique. On peut citer par exemple les sources d'énergie renouvelables, le stockage de l'énergie grâce aux avancées technologiques dans la fabrication de batteries, les bâtiments à haute efficacité énergétique, les moyens de transports à faibles émissions ou encore les technologies visant à retirer de l'atmosphère les émissions de gaz à effet de serre. Le changement climatique peut avoir des répercussions sur le marché dès lors que les consommateurs et les investisseurs modifient leur comportement et demandent par exemple de plus en plus de produits et de marques respectueux du climat. Cela signifie pour le marché financier que les investisseurs intègrent de manière croissante dans leurs décisions des considérations liées aux risques climatiques.

Incidence sur les risques de crédit

Comme les risques climatiques physiques, les risques de transition liés au changement climatique peuvent avoir des conséquences pour les clients hypothécaires en diminuant la valeur de leurs biens et leurs revenus. Une dépréciation du logement et des coûts d'exploitation plus élevés pour un immeuble chauffé aux énergies fossiles suite à une forte hausse de la taxe sur le CO₂ ou des prix de l'énergie sont par exemple des scénarios envisageables. Un marché «soucieux du climat» peut encore renforcer ou accélérer cette dépréciation. Chez les clients entreprises, le changement climatique peut nécessiter une adaptation ou une réorganisation des activités et des modes de production, entraînant un besoin d'investissement. Si les adaptations et les investissements nécessaires ne sont pas effectués, les actifs immobilisés peuvent perdre toute leur valeur («actifs irrécupérables»). Le passage à une économie bas carbone peut donc modifier les prévisions de rentabilité d'une entreprise.

Dans les opérations de crédit, les risques de transition influent, comme les risques physiques, sur la capacité de crédit de la contrepartie. Dans le cas des hypothèques, la valeur des immeubles servant de garantie peut par ailleurs s'en trouver affectée. Les clientes et clients hypothécaires de Raiffeisen ne sont pas encore concernés outre mesure par d'éventuelles réglementations ou modifications du marché motivées par le climat, tout au moins dans le contexte suisse. Une étude confiée en 2019 à un mandataire externe a démontré que, par rapport à l'ensemble du parc immobilier suisse, les bâtiments financés par Raiffeisen présentent des valeurs d'émission légèrement inférieures à la moyenne. Il s'agit en effet de bâtiments de construction plus récente et utilisant moins souvent des énergies fossiles, et ce en raison de leur localisation. Une étude réalisée en 2021 a confirmé que les bâtiments financés par Raiffeisen émettent légèrement moins de CO₂ que la moyenne suisse. Raiffeisen finance 14,6% de la surface de référence énergétique du parc immobilier suisse, mais qui ne représentent que 13,1% des émissions des bâtiments en Suisse. La part de bâtiments certifiés Minergie financés est un autre indicateur de la compatibilité climatique des opérations hypothécaires. Avec près de 19% en 2019, elle correspondait à peu près à la part de Raiffeisen sur le marché hypothécaire suisse (17,8% de part de marché en 2023).

Caractéristiques du parc immobilier financé déterminantes pour le climat

Aspects analysés du parc immobilier financé	Unité	2019
CO ₂ du parc immobilier financé par Raiffeisen	mio t CO ₂	2,5
Bâtiments certifiés Minergie financés par Raiffeisen	Part en %	19
		2021
Surface de référence énergétique financée versus émissions financées en % du parc immobilier suisse		14,6 vs. 13,1

Par ailleurs, les entreprises financées par Raiffeisen ne sont pas concernées outre mesure par la nécessité d'un changement technologique induit par des raisons réglementaires ou autres, qui susciterait un besoin d'investissement conséquent. Raiffeisen est traditionnellement un bailleur de crédit important pour l'agriculture suisse. L'exposition de la clientèle entreprises de Raiffeisen dans d'autres secteurs ayant un impact particulièrement fort sur le climat selon le Paris Agreement Capital Transition Assessment (PACTA) (charbon, pétrole, gaz, électricité, industrie automobile, ciment, acier, aviation; hors agriculture) est actuellement faible et représente seulement 3,2% de l'ensemble des opérations avec la clientèle entreprises. Raiffeisen ne finance par ailleurs aucune entreprise qui travaille dans l'extraction d'énergies fossiles ou qui exploite elle-même des centrales à charbon.

De plus, la force d'innovation est relativement élevée en Suisse, et Raiffeisen finance presque exclusivement des clients entreprises et des clients hypothécaires domiciliés en Suisse. Par conséquent, les entreprises et les propriétaires immobiliers privés financés par Raiffeisen devraient pouvoir faire face aux évolutions technologiques requises par le changement climatique. On peut supposer la même chose pour l'agriculture, qui doit s'adapter par exemple aux schémas de précipitations et aux périodes de sécheresse futurs.

Exposition des opérations avec la clientèle entreprises dans les secteurs gourmands en énergie

Secteur (selon la classification par code NOGA)	31.12.2022	31.12.2023
Part du secteur dans les opérations avec la clientèle entreprises¹		
Exploitation de centrales à charbon	0,0%	0,0%
Extraction de pétrole, de gaz naturel, de charbon	0,0%	0,0%
Agriculture ²	10,6%	10,1%
Electricité	1,8%	1,8%
Autres secteurs à fortes émissions (selon le PACTA ³)	1,4%	1,3%

1 Le calcul se base sur les limites de crédit, en incluant les hypothèques.

2 Lors de la préparation des données de l'année 2023, nous avons identifié et corrigé une inexactitude dans les données de l'exercice précédent. La nouvelle valeur de 10,6% ne diffère que légèrement de celle de 11,2% publiée l'an dernier.

3 PACTA = Paris Agreement Capital Transition Assessment.

Par ailleurs, des lois, réglementations et autres mesures politiques radicales liées au climat et modifiant considérablement, de manière impromptue et généralisée la valeur intrinsèque des immeubles, la capacité financière dans les opérations hypothécaires ou l'octroi de crédit aux entreprises sont plutôt improbables dans le système politique de démocratie directe de la Suisse. La Suisse est un état de droit qui fonctionne, dans lequel les décisions politiques sont prises en étroite concertation avec les parties prenantes. Le secteur agricole en particulier, qui joue un rôle important dans les opérations avec la clientèle entreprises de Raiffeisen, est lié très étroitement à la politique en Suisse et est soutenu par des fonds publics. Des défauts de paiement en raison de nouvelles réglementations radicales et soudaines sont de ce fait peu probables chez les clients entreprises et les clients hypothécaires. Raiffeisen s'attend en Suisse à des processus politiques et réglementaires sur le long terme auxquels l'économie et la société sauront s'adapter.

Globalement, les risques de transition liés au changement climatique influent peu sur les risques de crédit de Raiffeisen à court et à moyen termes. Le parc immobilier suisse est néanmoins responsable d'environ 25% des émissions de la Suisse, et Raiffeisen est un bailleur hypothécaire important. Même si, à l'heure qu'il est, rien ne semble annoncer des mesures politiques ou réglementaires profondes et soudaines, on ne peut, en fonction des évolutions (réchauffement planétaire, objectifs en matière de CO₂, hausse des prix de l'énergie), raisonnablement pas exclure que des mesures plus drastiques ne soient prises à moyen et à long termes.⁸

En 2021, l'incidence actuellement faible des risques de transition sur les risques de crédit a été confirmée en prenant l'exemple d'une augmentation de la taxe sur le CO₂. Les conséquences sur la valeur des garanties et sur la capacité financière ont été examinées. L'hypothèse était une augmentation réaliste de la taxe sur le CO₂, s'appuyant sur la nouvelle loi sur le CO₂ alors proposée au vote, avec une redistribution des recettes de la taxe à la population et à l'économie par la Confédération. Les calculs ont montré que le besoin de correction de valeur serait faible.

⁸ Dans le cadre des processus politiques actuellement en cours concernant la loi sur le CO₂ et la loi sur le climat et l'innovation, aucune interdiction ou taxe susceptible d'avoir des répercussions sur les risques de crédit n'a été discutée. Ces processus ne sont toutefois pas achevés à l'heure qu'il est.

Conséquences du risque de transition «Taxe sur le CO₂» pour Raiffeisen

Scénario de transition	Voie de transmission	Conséquences sur les risques	Conclusion
Portefeuille: hypothèques à la clientèle privée			
Augmentation de l'impôt sur le CO ₂ Les progrès insuffisants dans la réduction du CO ₂ conduisent à une augmentation de l'impôt sur le CO ₂ de 96 CHF/t CO ₂ à 210 CHF/t CO ₂ au cours des cinq prochaines années.	<ul style="list-style-type: none"> – Modification des revenus: le scénario a une influence sur le revenu des ménages. – Modification de la valeur des objets: le scénario entraîne un besoin de rénovation / une dépréciation des immeubles. 	Modification de la valeur des garanties et modification de la capacité financière (détermination de la probability of default et du loss given default ainsi que de la variation de l'expected loss).	Une variation minimale de l'expected loss est attendue.
Portefeuille: financements accordés à la clientèle entreprises			
Augmentation de l'impôt sur le CO ₂ Les progrès insuffisants dans la réduction du CO ₂ conduisent à une augmentation de l'impôt sur le CO ₂ de 96 CHF/t CO ₂ à 210 CHF/t CO ₂ au cours des cinq prochaines années.	<ul style="list-style-type: none"> – Modifications dans le compte de résultat: baisse du chiffre d'affaires et répercussion des coûts. – Modification de la valeur des objets: le scénario entraîne un besoin de rénovation / une dépréciation des immeubles. 	Modification de la valeur des garanties et modification de la capacité financière (détermination de la probability of default et du loss given default ainsi que de la variation de l'expected loss).	Une variation minimale de l'expected loss est attendue. Le risque est plus élevé pour la clientèle entreprises que pour la clientèle privée.

Incidence sur les risques de marché

Les risques de transition peuvent avoir des répercussions sur les risques de marché de Raiffeisen au travers le prix des titres, des devises ou des matières premières ou leur réévaluation. Pour ses immobilisations financières, Raiffeisen met l'accent sur les lettres de gage suisses et les obligations du secteur public. L'incidence des risques de transition devrait en l'occurrence être plus faible que, par exemple, dans les entreprises des secteurs à fortes émissions. Globalement, l'incidence des risques de transition liés au climat sur les risques de marché de Raiffeisen est donc limitée.

Les résultats des tests de compatibilité climatique PACTA 2020 et PACTA 2022 ont confirmé l'évaluation selon laquelle, dans le cas de Raiffeisen, les risques de marché ne sont que peu affectés. Dans le cadre de ces tests, l'exposition des investissements dans des secteurs considérés comme ayant un impact particulièrement fort sur le climat a été examinée. Il a aussi été analysé dans quelle mesure des investissements correspondants sont réalisés dans des entreprises qui prévoient d'investir dans des technologies respectueuses du climat dans un avenir proche. Raiffeisen a fait analyser ses investissements en actions et en obligations d'entreprise pour lesquels Raiffeisen Suisse est responsable de la décision de placement. En plus des investissements dans le cadre de la gestion des liquidités et du négoce pour compte propre déterminants pour le risque de marché, il s'agit aussi d'investissements dans des mandats de gestion de fortune, dans des fonds de placement et de prévoyance ainsi que dans le contexte du portefeuille stratégique. Tant le test de 2020 que le test de 2022 ont montré que Raiffeisen est globalement peu exposée dans les secteurs à fort impact sur le climat (charbon, pétrole, gaz, électricité, industrie automobile, ciment, acier, aviation) au travers les investissements en actions et en obligations qu'elle gère. Par rapport aux portefeuilles soumis par les pairs, l'exposition des portefeuilles de Raiffeisen examinés est nettement inférieure à leur indice de référence respectif. Dans le même temps, Raiffeisen a encore du potentiel en ce qui concerne ses investissements dans les secteurs déterminants pour le climat. En effet, elle peut mettre encore plus l'accent sur les entreprises qui réduisent les technologies à fortes émissions en faveur de technologies plus respectueuses de l'environnement et qui s'engagent à atteindre l'objectif «zéro émission nette». Les résultats détaillés du test de compatibilité climatique de 2022 sont publiés sur ([📄 raiffeisen.ch/durabilite-publication](https://www.raiffeisen.ch/durabilite-publication)).

Le résultat d'un «test de résistance» inclus dans le test 2020 montre en plus que si des mesures de politique climatique de grande ampleur étaient mises en place de manière impromptue, les investissements en actions et en obligations à forte intensité de carbone soumis au test par Raiffeisen perdraient respectivement 22,0% et 3,0% de leur valeur. Globalement, les investissements en actions et ceux en obligations d'entreprise perdraient respectivement 0,7% et 0,02%.

Test de compatibilité climatique PACTA¹

	2020	2022
Exposition dans des secteurs à forte intensité de carbone en % des investissements		
Obligations dans des secteurs à forte intensité de carbone	6,0	5,0
Obligations extraction de charbon, pétrole et gaz ²	–	0,3
Actions dans des secteurs à forte intensité de carbone	2,0	3,0
Actions extraction de charbon, pétrole et gaz ²	–	0,3
Perte de valeur en % en cas de «choc réglementaire» (test de résistance)³		
Obligations dans des secteurs à forte intensité de carbone	3,0	–
Perte de valeur dans les secteurs à forte intensité de carbone rapportée à l'ensemble des investissements en obligations	0,02	–
Actions dans des secteurs à forte intensité de carbone	22,0	–
Perte de valeur dans les secteurs à forte intensité de carbone rapportée à l'ensemble des investissements en actions	0,7	–

1 PACTA = Paris Agreement Capital Transition Assessment; analyse réalisée tous les deux ans.

2 Données disponibles seulement pour l'année 2022.

3 Données disponibles seulement pour l'année 2020.

Incidence sur les autres risques

- Risques de liquidité
Aucune voie de transmission des risques de transition liés au climat sur le risque de liquidité n'a été identifiée.
- Risques opérationnels
Les éventuelles répercussions sur le risque opérationnel (par exemple risques de conformité en raison des nouvelles réglementations climatiques) sont jugées faibles.
- Risques de réputation
Plus la sensibilisation du public, de la clientèle et des autres parties prenantes augmente, plus les exigences en matière de pratiques commerciales durables et respectueuses du climat sont élevées. Les risques inhérents d'une perte de réputation augmentent aussi en conséquence. Il pourrait par exemple y avoir une perte de réputation si un produit de prévoyance et de placement recommandé par la Banque avait des effets négatifs sur le climat. Chez Raiffeisen, ce risque est faible. Fin 2023, 94,6% des investissements effectués dans le cadre de mandats ou de fonds de prévoyance et de placement étaient conformes à l'approche de durabilité Futura. Si Raiffeisen ou un partenaire important de Raiffeisen avait un comportement manifestement nuisible au climat, il en résulterait aussi un risque de réputation, mais il est peu probable que cela arrive au vu de la stratégie climatique adoptée. Par ailleurs, Raiffeisen Suisse a mis en place en 2021 un examen de diligence qui permet d'évaluer les relations d'affaires du point de vue des effets négatifs graves sur l'environnement (y compris le changement climatique) et sur la société. Enfin, les accusations de green washing en rapport avec des produits ou des processus de Raiffeisen font également partie des risques de réputation actuels entraînés par le changement climatique. Les risques correspondants sont atténués par diverses mesures, notamment en lien avec la mise en œuvre des nouvelles directives de l'ASB «Directives pour les prestataires de services financiers relatives à l'intégration des préférences ESG et des risques ESG dans le conseil en placement et la gestion de fortune». Par exemple, les thèmes ESG sont intégrés dans les processus de conseil et la formation des conseillers, le respect des normes reconnues en matière de climat, notamment en ce qui concerne la mesure des émissions de GES ou la publication d'informations sur le climat, est abordé, et la vérification des ratings ESG utilisés et de leurs fournisseurs est prise en compte. La communication factuelle de Raiffeisen sur la thématique du changement climatique et de la durabilité en général atténue ces risques. Si l'on tient compte des mesures de mitigation susmentionnées, le risque résiduel pour la réputation est jugé faible.

Conséquences des risques et des opportunités liés au climat sur les affaires, sur la stratégie et sur la planification financière

Selon l'état actuel des analyses et des observations, majoritairement qualitatives, les opportunités et risques liés au changement climatique ont globalement des conséquences faibles, voire négligeables d'un point de vue financier sur les opportunités et les risques financiers de Raiffeisen.

Conséquences financières à court, moyen et long termes des opportunités et risques liés au climat pour Raiffeisen

	court terme	moyen terme	long terme	Type de conséquence	Evaluation de la conséquence
Opportunités					
Produits / marchés	x	x	x	davantage de revenus	faible
Coûts		x	x	moins de coûts	faible
Risques physiques					
Risques de crédit		x	x	corrections de valeur	faible à modérée
Risques de marché		x	x	perte de valeur	négligeable
Risques opérationnels		x	x	davantage de coûts, perte de valeur	faible
Risques de transition					
Risques de crédit	x	x		corrections de valeur	faible à modérée
Risques de marché	x	x		perte de valeur	négligeable
Risques opérationnels	x	x		davantage de coûts, perte de valeur	faible

Les opportunités de revenus pour Raiffeisen en lien avec le besoin de financement et d'investissement en raison de la transition vers une économie et une société plus respectueuses du climat sont considérées aujourd'hui, de même qu'à moyen et long termes, comme étant faibles. En l'état actuel des connaissances, les pertes de revenus à moyen et à long termes en raison des risques de crédit accrus liés aux risques climatiques physiques devraient également être faibles ou, tout au plus, modérées et sont prises en compte dans la planification du capital. La raison principale pour laquelle ces conséquences sont globalement faibles réside dans le modèle d'affaires de Raiffeisen (un groupe de banques retail organisé sous forme de coopérative et orienté sur le marché suisse). La stratégie du Groupe «Raiffeisen 2025» ne change pas fondamentalement cette orientation et ne nécessite donc aucune adaptation dans le contexte des risques et opportunités générés par le changement climatique. Aucune charge financière supplémentaire importante n'est par ailleurs nécessaire. Le renforcement de la compatibilité climatique de la propre infrastructure de Raiffeisen peut par exemple être assuré dans le cadre des investissements habituels. La stratégie climatique de Raiffeisen, qui a pour effet d'atténuer les risques et de favoriser les opportunités, reste importante. Raiffeisen examine et approfondit sans cesse sur le plan qualitatif et quantitatif les hypothèses retenues concernant les conséquences des risques et opportunités liés au climat.

Résilience de la stratégie de Raiffeisen en tenant compte de divers scénarios climatiques

L'ampleur du changement climatique et la possibilité de l'endiguer par des mesures efficaces ne sont pas claires à l'heure actuelle. L'étendue des risques physiques et des risques de transition liés au changement climatique n'est donc pas claire, elle non plus.

Les six scénarios climatiques définis par le NGFS montrent que divers risques physiques et risques de transition peuvent aussi survenir avec une intensité variable selon leur évolution et, éventuellement, de manière simultanée. Malgré cette incertitude supplémentaire, il est possible d'affirmer sur la base des observations susmentionnées que le Groupe Raiffeisen est globalement «résistant aux crises» face au changement climatique. Même si les risques physiques ou les risques de transition liés au changement climatique se révèlent plus importants ou si plusieurs risques surviennent simultanément, Raiffeisen ne sera, dans le pire des cas touchée que de manière modérée. Les risques climatiques

physiques et les risques de transition peuvent avoir des conséquences modérées (et non pas seulement faibles) sur les risques de crédit, conformément au tableau récapitulatif susmentionné et aux considérations qualitatives et quantitatives. Toutefois, aucun des six scénarios NGFS n’engendrerait simultanément des risques physiques élevés et des risques de transition élevés. Il ne faut donc pas prévoir un effet cumulatif des risques de crédit avec ces scénarios.

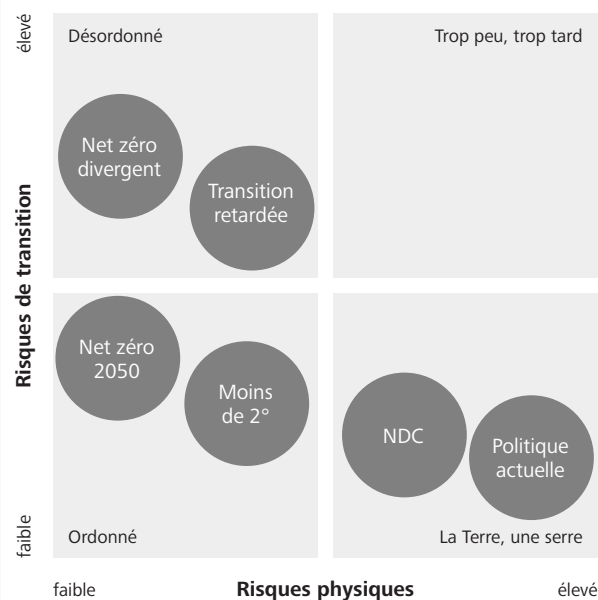
Les deux scénarios hot house du NGFS et les deux scénarios désordonnés (disorderly) du NGFS auraient cependant sur Raiffeisen des effets plus négatifs que les deux autres scénarios d’une transition ordonnée (orderly). Raiffeisen a donc intérêt à ce qu’une politique de protection du climat efficace soit mise en place très tôt et renforcée progressivement. Tant les risques physiques que les risques de transition sont relativement faibles dans le scénario «ordonné». Depuis quelque temps, Raiffeisen fait aussi valoir ce point de vue dans le débat politique sur la thématique du climat en Suisse.

Scénarios climatiques selon le Network for Greening the Financial System (NGFS)

Le NGFS prévoit six scénarios climatiques classés selon les trois approches suivantes:

- Deux scénarios ordonnés (orderly) partent du principe que la politique de protection du climat est mise en place très tôt et renforcée progressivement. Tant les risques physiques que les risques de transition sont relativement faibles.
- Deux scénarios désordonnés (disorderly) prévoient un risque de transition plus élevé, car la politique de protection du climat est mise en place tardivement ou diverge selon les pays et secteurs.
- Deux scénarios hot house partent du principe que quelques mesures de politique climatique sont mises en œuvre dans certains pays, mais que les efforts au niveau mondial ne suffisent pas à endiguer un réchauffement global significatif. Les scénarios entraînent des risques physiques graves, y compris des conséquences irréversibles comme la hausse du niveau des mers.

Les six scénarios NGFS avec les différents risques physiques et de transition



Source: NGFS Scenarios for Central Banks and Supervisors, 2022, page 7

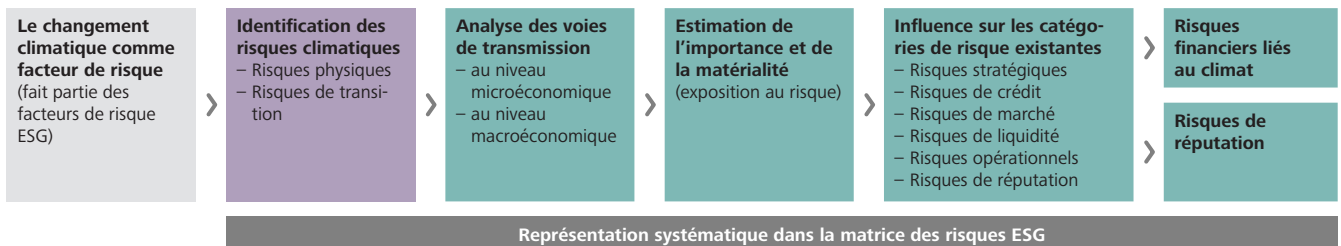
3 Gestion des risques

Intégration des risques financiers liés au climat dans la gestion globale des risques

Raiffeisen pratique une gestion des risques globale, qui satisfait aux exigences prudentielles élevées posées à un établissement de la taille et de la complexité de Raiffeisen et s'aligne sur les normes usuelles du marché. Les risques liés au changement climatique ne constituent pas une catégorie de risque à part mais sont considérés, dans le cadre de la gestion des risques ESG, comme des facteurs de risque des catégories de risque existantes, et ils sont ainsi intégrés au cadre en place pour la gestion des risques.

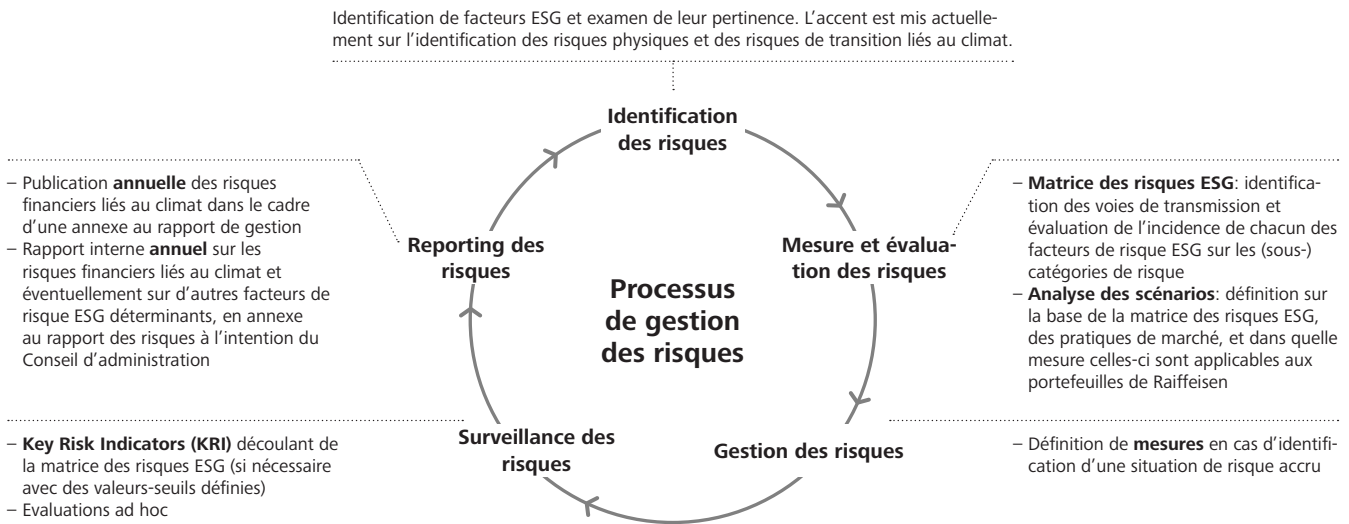
A cette fin, les risques climatiques sont analysés périodiquement tout au long de la chaîne de cause à effet. Cette analyse s'appuie sur des scénarios climatiques donnés, tient compte des risques physiques et des risques de transition ainsi que de leurs possibles répercussions microéconomiques et macroéconomiques sur les catégories de risque établies. L'objectif est d'évaluer le caractère déterminant et percutant du facteur de risque au vu de l'exposition actuelle aux risques dans les différentes catégories. On analyse par exemple si et dans quelle mesure les risques de crédit sont susceptibles de varier en raison de l'évolution des risques naturels physiques, tels que les inondations, en raison du changement climatique. Outre les conséquences pécuniaires des risques financiers liés au climat, les risques de réputation sont également pris en compte.

Analyse des risques climatiques tout au long de la chaîne de cause à effet



La gestion des risques financiers liés au climat se fait dans le cadre du processus de gestion des risques ESG défini. Celui-ci comprend l'identification, la mesure et l'évaluation, la gestion, la surveillance et le reporting.

Gestion des risques financiers liés au climat tout au long du processus de gestion des risques



Les méthodes et processus de gestion des risques financiers liés au climat sont développés en permanence en tenant compte des nouvelles observations, exigences et normes. En 2023, des possibilités de développement de l'évaluation du risque ont notamment été évaluées.

Identification des risques financiers liés au climat

L'objectif est de détecter et de comprendre les facteurs de risque déterminants, c'est-à-dire les dangers auxquels Raiffeisen est exposée. Pour identifier ces dangers, il est notamment tenu compte des évolutions de l'environnement, des évolutions politiques et des réglementations, du changement technologique et de l'humeur du marché.

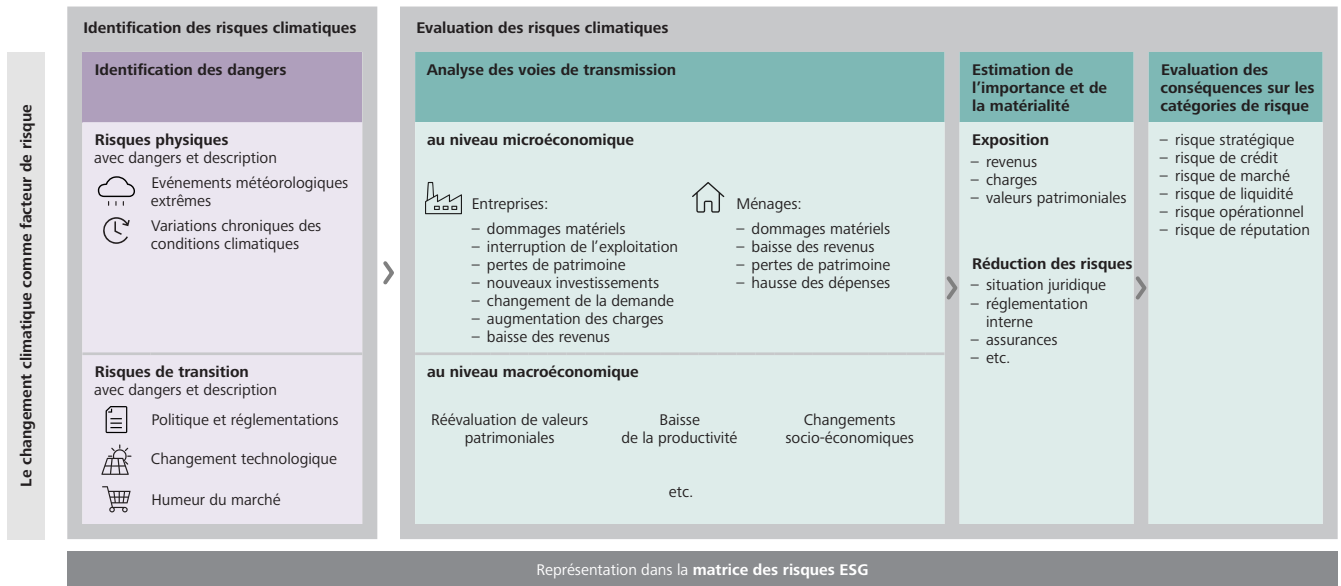
L'identification des risques est documentée avec l'évaluation du risque (cf. paragraphe ci-dessous) dans une matrice des risques ESG complète. Elle est mise à jour au moins une fois par an et contrôlée à cette occasion par les expertes et experts internes au sein de la commission spécialisée «Risques ESG».

Mesure et évaluation des risques financiers liés au climat

L'objectif est d'évaluer les conséquences du changement climatique sur le profil de risque actuel de Raiffeisen.

L'évaluation se fait de manière qualitative dans la matrice des risques ESG pour les dangers identifiés et les catégories de risque existantes. Elle est également mise à jour chaque année et contrôlée au sein de la commission spécialisée «Risques ESG».

Procédure d'évaluation qualitative des risques climatiques (matrice des risques ESG)



Pour l'évaluation qualitative dans la matrice des risques ESG, la pertinence des dangers inhérents à ces éventuelles répercussions et en matière d'exposition aux risques invoqués fait notamment l'objet d'une analyse afin d'exclure les risques non déterminants. La matérialité des risques est ensuite évaluée, en tenant également compte des expositions aux risques, notamment en ce qui concerne les sources de revenus et de charges et les actifs immobilisés, et en prenant aussi en considération les possibles réductions des risques. Et enfin, l'ampleur des répercussions sur les catégories de risque établies et les différentes sous-catégories est analysée en appliquant des classes d'évaluation qualitative des risques bien définies.⁹

Pour une analyse plus approfondie et afin de renforcer l'évaluation qualitative, des calculs quantitatifs fondés sur des scénarios sont réalisés pour certains risques (cf. chapitre «Opportunités et risques», paragraphe «Incidences sur les risques de crédit», ☒ pages 10–11) en tenant compte des scénarios climatiques (cf. l'encadré informatif «Scénarios climatiques selon le NGFS» au chapitre «Résilience de la stratégie de Raiffeisen en tenant compte de différents scénarios climatiques», ☒ pages 17–18).

Gestion des risques financiers liés au climat

La gestion des risques a pour but de contrôler efficacement les risques financiers liés au climat au niveau du Groupe.

Les différentes mesures de gestion des risques financiers liés au climat sont en principe définies et mises en œuvre au niveau des catégories de risque existantes par les responsables des risques.

En complément, les mesures en place concernant ces risques sont mises en rapport avec les évaluations des risques dans la matrice des risques ESG afin d'en déduire un éventuel besoin d'agir et de prendre des décisions en ce qui concerne la stratégie en matière de risques. Ce travail est effectué périodiquement par la commission spécialisée Risques ESG.

Les mesures existantes pour la gestion des risques sont pour l'essentiel les mesures découlant de la stratégie climatique ainsi que des prescriptions et processus internes exposés en détail au chapitre «Opportunités et risques», ☒ pages 6–17.

⁹ Echelle: négligeable, faible, moyen, considérable et maximal.

Comme les risques financiers liés au climat sont actuellement jugés faibles à modérés, aucun besoin de mesures supplémentaires dépassant celles en place n'a été identifié jusqu'à présent. En cas de réévaluation, des mesures de gestion des risques seraient éventuellement définies et mises en œuvre par les responsables des risques.

Surveillance des risques financiers liés au climat

Lors de la surveillance des risques financiers liés au climat, l'idée centrale est que l'exposition dans les domaines d'activité plus fortement touchés par le changement climatique et donc plus risqués ne doit pas augmenter de manière significative. Des indicateurs clés de risque (KRI) ont été déduits à cette fin de la matrice des risques et de la stratégie climatique (cf. le chapitre «Chiffres clés et objectifs», [☞](#) page 23). Les risques financiers liés au climat étant considérés comme faibles à modérés, Raiffeisen n'a pas défini pour le moment de valeurs-seuils pour ces KRI, mais observe néanmoins leur évolution.

La mise à jour au moins annuelle de la matrice des risques ESG avec le concours de la commission spécialisée Risques ESG, au sein duquel la gestion des risques et les KRI sont également examinés, sert notamment de surveillance.

Reporting sur les risques financiers liés au climat

Le Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse est informé chaque année de l'impact des risques financiers liés au climat sur le profil de risque de Raiffeisen dans le cadre du reporting sur les risques ESG. Le rapport contient aussi des déclarations concernant le besoin d'agir. En cas d'évolutions et d'observations urgentes et importantes concernant les risques financiers liés au climat, la Direction et le Conseil d'administration seraient également informés en cours d'année dans le cadre du reporting des risques régulier (vous trouverez de plus amples informations au chapitre «Gouvernance d'entreprise», [☞](#) pages 3–4).

4 Chiffres clés et objectifs

Raiffeisen relève depuis de longues années les émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise (émissions de GES) en appliquant la méthodologie du protocole GES, et publie ces chiffres dans son rapport de gestion. Depuis 2021, elle recense aussi les émissions de GES en lien avec ses financements selon la méthodologie du PCAF. Elle a formulé des objectifs de réduction basés sur la science en s'appuyant sur la méthode de la Science Based Targets Initiative (SBTi). Divers chiffres clés servent à évaluer et à gérer les risques et les opportunités liés au changement climatique. Les chiffres clés sont relevés et publiés au moins une fois par an et s'appuient en partie sur les objectifs de réduction définis par Raiffeisen. Les chiffres clés du climat ne sont actuellement déterminants ni pour la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction, ni pour celle des autres collaboratrices et collaborateurs. Raiffeisen Suisse verse chaque année à l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs une rémunération variable sous la forme d'une participation collective aux résultats, qui constitue une prestation volontaire et variable de Raiffeisen Suisse en tant qu'employeur. La prime de résultat est déterminée en tenant compte du résultat financier, mais aussi d'un certain nombre de critères relatifs à la durabilité. Les critères utilisés pour déterminer la participation aux résultats sont appliqués principalement par Raiffeisen Suisse, mais peuvent aussi être repris de plein gré par les Banques Raiffeisen.

Emissions de gaz à effet de serre

La publication ci-après des émissions des périmètres 1 à 3 pour l'exploitation des infrastructures et les activités associées se base sur le protocole GES. Depuis 2021, la publication est en outre contrôlée chaque année par des sociétés de conseil externes et renforcée sur cette base. Une nouvelle méthode visant à améliorer la saisie et le calcul des émissions dans l'entreprise a été introduite en 2023.¹⁰

Pendant l'exercice sous revue, les émissions totales de l'entreprise ont diminué par rapport à l'exercice précédent. Cette réduction est due principalement au changement de méthode évoqué¹¹. Les valeurs pour 2023 ne peuvent donc être comparées que de manière limitée avec celles des exercices précédents. Les valeurs publiées pour les années 2019 à 2021 reposent sur la même méthode de calcul appliquée précédemment et peuvent donc être comparées entre elles.

Au cours des années passées, l'intensité en CO₂ liée à l'exploitation des infrastructures et aux activités associées n'a cessé de diminuer. Le respect des normes dans les domaines de l'énergie, de la mobilité, des ressources et de l'approvisionnement a été déterminant à cette fin.

La nette augmentation du nombre de kilomètres parcourus dans le cadre des déplacements professionnels (par rapport aux exercices précédents) est également due en grande partie à l'amélioration de la méthode.¹² Une évolution positive qu'il convient de souligner est que l'utilisation des transports publics tend à augmenter. Raiffeisen s'efforce toujours de soutenir l'utilisation des transports publics.

¹⁰ La saisie et le référencement systématiques des surfaces de plancher au lieu des unités de personnel ont considérablement amélioré la méthode de recensement des infrastructures d'exploitation. Les véhicules d'entreprise, les types de systèmes de chauffage et leur année de construction ainsi que les fuites de fluide frigorigène par bâtiment sont par ailleurs recensés depuis 2022. Ces améliorations augmentent la qualité des données des périmètres 1 et 2. Pour l'année 2022, les valeurs ont été recalculées et adaptées rétroactivement sur la base de la méthode améliorée.

¹¹ La réduction s'explique principalement par la première saisie prudente des fluides frigorigènes (2022).

¹² Depuis 2022, les transports routiers aussi bien blindés que non blindés sont pris en compte dans les transports par coursiers. En raison du recensement plus exhaustif des données, davantage de kilomètres sont saisis.

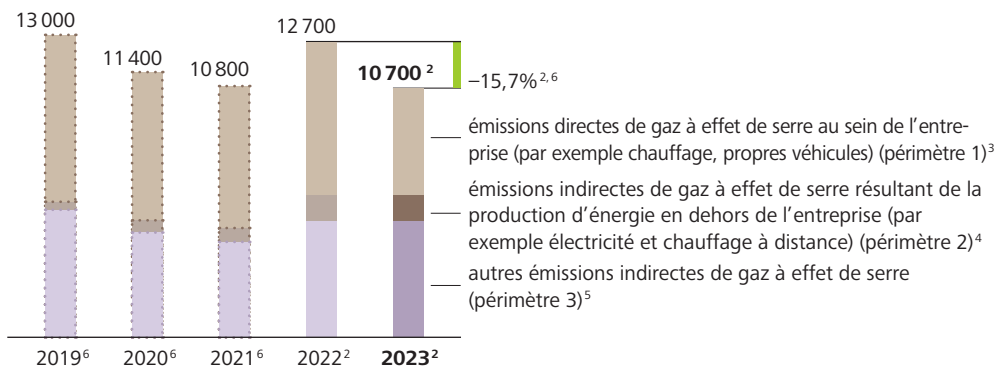
Emissions directes et indirectes de gaz à effet de serre par l'entreprise¹

Catégorie	Unité	2021	2022 ²	2023 ³	Variation par rapport à l'exercice précédent en %	Variation par unité de personnel ³
Emissions de gaz à effet de serre résultant de la consommation d'énergie, de papier et d'eau ainsi que des déplacements⁵	t CO ₂ e	10 800	12 700	10 700	-15,7	0,880
Emissions directes de gaz à effet de serre (périmètre 1)	t CO ₂ e	6 100	6 600	4 600	-30,3	0,378
Emissions indirectes de gaz à effet de serre (périmètre 2)	t CO ₂ e	600	1 100	1 100	0,0	0,090
Autres émissions indirectes de gaz à effet de serre (périmètre 3) ⁶	t CO ₂ e	4 100	5 000	5 000	0,0	0,411

- Toutes les valeurs de ce tableau sur l'environnement sont arrondies à la centaine. Des différences d'arrondi sont donc possibles.
- Les émissions pour l'année 2022 ont été recalculées rétroactivement en appliquant la nouvelle méthode introduite durant l'exercice sous revue (par exemple nouveaux chiffres clés, données manquantes complétées ou mise à jour des facteurs d'émission). Cela entraîne des écarts par rapport aux chiffres publiés dans le rapport de l'exercice dernier (total: 13'100 tonnes; périmètre 1: 6900 tonnes; périmètre 2: 900 tonnes; périmètre 3: 5300 tonnes). L'année 2022 recalculée sert de nouvelle année de référence selon le GRI.
- Les émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise des périmètres 1 et 2 (5800 tonnes d'équivalent CO₂) sont compensées par l'achat de certificats CO₂ ou de crédits d'émission liés à des projets de protection du climat qui satisfont au Gold Standard. Le Gold Standard est une norme de qualité indépendante qui s'applique aux projets de protection du climat. Il a été lancé en 2003 par le WWF et d'autres organisations de protection de l'environnement.
- Par unité de personnel signifie dans ce contexte par équivalent plein temps, y compris les apprenti·e·s et les stagiaires (12 163). Le nombre de FTE utilisé ici est donc différent des autres valeurs FTE figurant dans le rapport de gestion.
- Les principales sources d'émissions sont recensées, si possible sur la base de données de consommation et si nécessaire sur la base d'estimations. Le système différencie trois périmètres: périmètre 1 (73% de valeurs estimées, 27% de valeurs saisies): émissions directes de gaz à effet de serre provenant de sources stationnaires dans l'entreprise elle-même, c'est-à-dire le chauffage au mazout ou au gaz, les véhicules de l'entreprise et les fuites de fluides frigorigènes; périmètre 2 (61% de valeurs estimées, 39% de valeurs saisies): émissions indirectes de gaz à effet de serre résultant de la production d'énergie en dehors de l'entreprise, c'est-à-dire l'électricité et le chauffage à distance; périmètre 3: autres émissions indirectes de gaz à effet de serre en dehors de l'entreprise du fait de processus en amont ou en aval, comme les déplacements professionnels en train ou les étapes préliminaires à la fourniture en énergie. Les périmètres organisationnels sont définis selon le principe du contrôle: sont saisies les émissions déterminantes d'activités sur lesquelles Raiffeisen peut exercer un contrôle opérationnel, c'est-à-dire les bâtiments des sociétés du Groupe entièrement consolidées, à savoir Raiffeisen Suisse société coopérative, Raiffeisen Centre des Entrepreneurs SA et Raiffeisen Immo SA. Les chiffres clés sont saisis chaque mois pour tous les immeubles commerciaux de Raiffeisen et les bancomats externes. Les données manquantes sont complétées par des données de base enregistrées (par exemple surface de plancher, système de chauffage etc.) et des valeurs par défaut (consommation par mètre carré de surface de plancher). Les facteurs d'émission appliqués pour le calcul des émissions de gaz à effet de serre ont été fixés avec des partenaires spécialisés dans le domaine de l'écobilan et vérifiés en externe.
- Les émissions du périmètre 3 publiées ici comprennent les catégories selon le protocole GES «Emissions liées au combustible et à l'énergie», «Transports et distribution», «Déchets» et «Déplacements professionnels» ainsi que la consommation de papier et d'eau. Les émissions financées ne sont pas incluses ici. Pour les émissions financées, cf. le tableau «Emissions selon le standard du PCAF», page 26-27.

Emissions de gaz à effet de serre résultant de la consommation d'énergie, de papier et d'eau ainsi que des déplacements¹

en tonnes d'équivalent CO₂ (t CO₂e)



---: barres en pointillées = valeurs non comparables avec 2022 et 2023

- Toutes les valeurs de ce tableau sur l'environnement sont arrondies à la centaine. Des différences d'arrondi sont donc possibles. Les émissions de l'entreprise du périmètre 3 publiées ici comprennent les déplacements professionnels du personnel, le transport de marchandises ainsi que la consommation de papier et d'eau. Les émissions financées ne sont pas incluses ici. Pour les émissions financées, cf. le tableau «Emissions selon le standard du PCAF», pages 26 et 27.
- Les émissions pour l'année 2022 ont été recalculées rétroactivement à l'aide de la nouvelle méthode introduite durant l'exercice sous revue (par exemple nouveaux chiffres clés, données manquantes complétées ou actualisation des facteurs d'émissions). Cela entraîne des écarts par rapport aux chiffres publiés dans le rapport de l'exercice dernier (total: 13'100 tonnes; périmètre 1: 6900 tonnes; périmètre 2: 900 tonnes; périmètre 3: 5300 tonnes). L'année 2022 recalculée sert de nouvelle année de référence selon le GRI.
- Périmètre 1 (73% estimations, 27% valeurs saisies): émissions directes de gaz à effet de serre provenant de sources stationnaires dans l'entreprise elle-même, c'est-à-dire le chauffage au mazout ou au gaz, les véhicules de l'entreprise et les fuites de fluide frigorigène.
- Périmètre 2 (61% estimations, 39% valeurs saisies): émissions indirectes de gaz à effet de serre résultant de la production d'énergie en dehors de l'entreprise, par exemple l'électricité et le chauffage à distance.
- Périmètre 3: autres émissions indirectes de gaz à effet de serre en dehors de l'entreprise du fait de processus en amont ou en aval, comme les déplacements professionnels en train ou les étapes préliminaires à la fourniture en énergie.
- Les chiffres de 2019 à 2021 peuvent être comparés entre eux. Ils ne peuvent cependant pas être comparés aux valeurs de l'exercice 2022 ni à celles de l'exercice 2023 en raison de la méthode plus précise appliquée et du nouveau calcul qui en résulte.

Les chiffres concernant la consommation d'eau et de papier sont comparativement faibles et les éventuelles répercussions du changement climatique sur cette consommation ne devraient donc pas entraîner de risques déterminants pour Raiffeisen. De plus, la consommation d'énergie des bâtiments ne cesse de diminuer. Néanmoins, Raiffeisen contrôle régulièrement les processus déterminants de l'exploitation bancaire quant à leur efficacité énergétique et l'utilisation efficiente des ressources, et elle sensibilise ses collaboratrices et ses collaborateurs à ce sujet.

Protection du climat dans l'entreprise¹

Catégorie	Unité	2021	2022 ²	2023	Variation par rapport à l'exercice précédent en %	Variation par unité de personnel ³
Energie dans les bâtiments	kWh	65 636 000	63 443 000	62 464 000	-1,5	5 136
Electricité ⁴	kWh	41 796 000	36 652 000	36 023 000	-1,7	2 962
Energie de chauffage ⁵	kWh	23 840 000	26 791 000	26 441 000	-1,3	2 174
Déplacements professionnels	km	9 717 000	18 815 000	18 616 000	-1,1	1 531
Transports publics (train, bus, tram)	km	2 140 000	3 079 000	3 909 000	27,0	321
Transports routiers	km					
Transports routiers véhicules automobiles privés	km	1 645 000	2 234 000	2 400 000	7,4	197
Transports routiers véhicules automobiles d'entreprise	km	2 168 000	3 218 000	2 210 000	-31,3	182
Transports routiers par coursiers	km	3 406 000	9 778 000	9 523 000	-2,6	783
Transports aériens de passagers	km	11 000	19 000	25 000	31,6	2
Transports aériens de marchandises	km	347 000	487 000	549 000	12,7	45
Consommation de papier et d'eau						
Consommation de papier	t	699	698	639	-8,5	0,05
Consommation en eau	m ³	131 000	348 000	364 000	4,6	30

1 Toutes les valeurs de ce tableau sur l'environnement sont arrondies au millier. Des différences d'arrondi sont donc possibles.

2 Les émissions pour l'année 2022 ont été recalculées rétroactivement en appliquant la nouvelle méthode introduite durant l'exercice sous revue (par exemple nouveaux chiffres clés, données manquantes complétées ou mise à jour des facteurs d'émission). Cela entraîne des écarts par rapport aux chiffres publiés dans le rapport de l'exercice dernier. L'année 2022 recalculée sert de nouvelle année de référence selon le GRI.

3 Par unité de personnel signifie dans ce contexte par équivalent plein temps, y compris les apprenti·e·s et les stagiaires (12 163). Le nombre de FTE utilisé ici est donc différent des autres valeurs FTE figurant dans le rapport de gestion.

4 La consommation d'électricité ne prend en compte que l'électricité achetée. L'électricité produite avec nos propres installations photovoltaïques n'est pas prise en compte.

5 Pour les chauffages au mazout, ce sont les quantités livrées qui sont saisies. Celles-ci peuvent s'écarter légèrement de la consommation effective.

Pour le calcul et la publication des émissions de GES en lien avec les financements et les investissements, Raiffeisen applique la norme mondiale de comptabilisation et de déclaration des gaz à effet de serre pour l'industrie financière développée par le PCAF.

Raiffeisen publie les émissions financées des activités de financement et d'investissement qui sont essentielles pour elle. Le Groupe Raiffeisen est concerné par les émissions liées aux opérations hypothécaires (immeubles résidentiels et commerciaux), aux crédits octroyés aux entreprises ainsi qu'aux participations non cotées en bourse. Ces catégories sont publiées dans le tableau ci-après. D'autres catégories du PCAF ne sont pas prises en considération, car elles ne sont pas proposées par le Groupe ou représentent une part insignifiante de son volume d'affaires. Les valeurs indiquées doivent être interprétées en tenant compte du fait que les données sont encore imprécises et que la norme est récente.

Calcul des émissions de CO₂ selon la méthodologie du PCAF

Le calcul des émissions de CO₂ se fonde sur les méthodes spécifiques aux catégories d'actifs définies dans la norme PCAF. Dans une première étape, les financements de Raiffeisen sont attribués aux catégories d'actifs du PCAF. Les émissions de GES des catégories d'actifs «immeubles résidentiels» et «immeubles commerciaux» sont calculées en appliquant des facteurs d'émission de CO₂ adaptés au portefeuille de bâtiments de Raiffeisen. Ces facteurs ont été déterminés par une société de conseil spécialisée sur la base de caractéristiques des immeubles telles que leur année de construction et le type de bâtiment, par exemple maison individuelle ou propriété par étages, ainsi que de chiffres clés spécifiques à l'emplacement tels que le mix énergétique. Les données disponibles en interne sont complétées si nécessaire par des données publiques provenant du Registre des bâtiments et des logements. Les émissions de CO₂ par bâtiment correspondent au produit de la surface de référence énergétique et du facteur d'émission correspondant. La somme des émissions de CO₂ de tous les bâtiments d'une catégorie d'actifs, pondérée par l'avance, correspond aux émissions financées. Pour les catégories d'actifs «crédits aux entreprises» et «participations non cotées en bourse», les émissions de CO₂ s'obtiennent en multipliant les montants en cours par les facteurs d'émission spécifiques au code NOGA. Ces facteurs sont mis à disposition dans la base de données d'émissions du PCAF et reposent sur des moyennes sectorielles.

Emissions selon le standard du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF)

Catégorie de placement	Montant en cours ¹ (en mio CHF)	Emissions périmètres 1 et 2 (t CO ₂ e)	Emissions Scope 3 ² (t CO ₂ e)	Intensité des émissions ³ (t éq. CO ₂ / mio CHF)	Couverture (%)	Niveau de qualité des données (1 élevé, 5 faible)
2021						
Hypothèques (Logements privés)	119 140	512 300	n/a	4,3	100	4
Hypothèques (Immeubles à usage commercial)	76 167	524 100	n/a	6,9	94	4
2022						
Hypothèques (Logements privés) ⁴	123 145	517 300	n/a	4,2	100	4
Hypothèques (Immeubles à usage commercial) ⁴	79 697	533 800	n/a	6,7	94	4
Crédits à la clientèle entreprises ⁵	9 386	713 600	872 600	169,0	100	5
Exploitation minière et extraction de pierres et de terres	3	300	300	200,0		
Cokéfaction et raffinage du pétrole	0	0	0	n/a		
Fabrication de produits chimiques	68	12 000	31 000	632,4		
Industries alimentaires, fabrication de boissons et de produits à base de tabac	141	6 300	80 800	619,3		
Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	4	100	1 200	350,0		
Travail du bois et fabrication d'articles en bois, en liège, en vannerie et sparterie, industrie du papier et du carton, imprimerie et reproduction d'enregistrements	83	6 200	14 200	245,3		
Industrie pharmaceutique	37	6 600	17 000	631,9		
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	51	7 000	8 500	305,5		
Métallurgie, fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	97	9 800	52 200	639,7		
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	43	600	7 800	195,0		
Fabrication d'équipements électriques	48	1 100	13 800	309,4		
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	56	600	11 700	220,5		
Industrie automobile et fabrication d'autres matériels de transport	7	200	3 000	426,9		
Fabrication de meubles, autres industries manufacturières et réparation et installation de machines et d'équipements	114	3 800	35 300	342,8		
Construction de bâtiments, génie civil, travaux de construction spécialisés	441	7 400	160 900	382,1		
Transports et entreposage	112	6 200	11 000	153,6		
Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	37	100	900	29,2		
Participations non consolidées ⁷	259	48	376	1,6	100	5

1 La sélection et l'agrégation des montants en cours sont basées sur la norme du PCAF. De ce fait, les créances hypothécaires sont réparties entre les catégories de placement Hypothèques (logements) et Hypothèques (immeubles commerciaux). Cette subdivision diffère des définitions habituellement utilisées par Raiffeisen.

2 Le PCAF n'exige le périmètre 3 Publication que pour les catégories Crédits à la clientèle entreprises et Participations non cotées en bourse.

3 L'intensité des émissions pour les hypothèques (logements privés et les immeubles à usage commercial) se réfère aux périmètres 1 et 2, pour les crédits à la clientèle entreprises et participations non cotées en bourse aux périmètres 1, 2 et 3.

4 La saisie des surfaces de bâtiment a été adaptée dans les systèmes internes au milieu de l'année 2022. Les chiffres ont été recalculés sur la base des nouvelles surfaces. L'écart par rapport aux chiffres publiés précédemment est d'environ 1%.

5 Selon la Nomenclature Générale des Activités économiques de l'Office fédéral de la statistique (classification NOGA). En l'état des connaissances actuelles, il faut considérer le facteur d'émission utilisé en 2022 pour le code NOGA 3530 comme trop élevé. On peut donc partir du principe que les émissions calculées de cette manière sont trop élevées.

6 Couvre les participations non consolidées.

**Emissions selon le standard du Partnership
for Carbon Accounting Financials (PCAF)**

Catégorie de placement	Montant en cours ¹ (en mio CHF)	Emissions périmètres 1 et 2 (t CO ₂ e)	Emissions Scope 3 ² (t CO ₂ e)	Intensité des émissions ³ (t éq. CO ₂ /mio CHF)	Couverture (%)	Niveau de qualité des données (1 élevé, 5 faible)
2023						
Hypothèques (Logements privés)	125 796	522 900	n/a	4,2	100	4
Hypothèques (Immeubles à usage commercial)	83 979	550 400	n/a	6,6	95	4
Crédits à la clientèle entreprises ⁶	10 256	251 200	848 900	107,3	100	5
Exploitation minière et extraction de pierres et de terres	3	400	400	266,0		
Cokéfaction et raffinage du pétrole	0	0	0	0,0		
Fabrication de produits chimiques	69	300	8 200	123,2		
Industries alimentaires, fabrication de boissons et de produits à base de tabac	144	3 800	44 000	331,5		
Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	3	100	400	173,8		
Travail du bois et fabrication d'articles en bois, en liège, en vannerie et sparterie, industrie du papier et du carton, imprimerie et reproduction d'enregistrements	75	6 300	12 900	257,5		
Industrie pharmaceutique	38	200	4 500	122,4		
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	62	10 200	20 200	487,4		
Métallurgie, fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	92	8 700	21 600	328,7		
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	44	500	19 000	446,2		
Fabrication d'équipements électriques	47	500	20 000	438,9		
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	49	1 200	6 700	159,8		
Industrie automobile et fabrication d'autres matériels de transport	8	100	1 800	237,5		
Fabrication de meubles, autres industries manufacturières et réparation et installation de machines et d'équipements	97	2 100	36 100	395,1		
Construction de bâtiments, génie civil, travaux de construction spécialisés	432	7 400	70 800	181,3		
Transports et entreposage	165	1 300	3 000	26,5		
Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	32	400	2 000	72,7		
Participations non consolidées ⁷	253	61	410	1,9	100	5

1 La sélection et l'agrégation des montants en cours sont basées sur la norme du PCAF. De ce fait, les créances hypothécaires sont réparties entre les catégories de placement Hypothèques (logements) et Hypothèques (immeubles commerciaux). Cette subdivision diffère des définitions habituellement utilisées par Raiffeisen.

2 Le PCAF n'exige le périmètre 3 Publication que pour les catégories Crédits à la clientèle entreprises et Participations non cotées en bourse.

3 L'intensité des émissions pour les hypothèques (logements privés et les immeubles à usage commercial) se réfère aux périmètres 1 et 2, pour les crédits à la clientèle entreprises et participations non cotées en bourse aux périmètres 1, 2 et 3.

4 Conformément à la Nomenclature Générale des Activités économiques de l'Office fédéral de la statistique (classification NOGA). Les facteurs d'émission ont été mis à jour par le PCAF en 2023. Cela entraîne une diminution des émissions calculées par rapport aux facteurs d'émission utilisés précédemment. De plus, il n'existe à la date d'établissement de ce rapport aucun facteur d'émission plausible pour le code NOGA 3530. On peut donc partir du principe que les émissions calculées de cette manière sont trop faibles. Nous nous réservons le droit de mettre à jour le calcul de 2023 dans le cas où un facteur d'émission plus précis serait à disposition. Par ailleurs, les secteurs représentés ici correspondent aux exigences en matière de publication du PCAF et ne sont donc pas exhaustifs.

5 Couvre les participations non consolidées.

Objectifs

Raiffeisen vise au niveau stratégique l’objectif de zéro émission nette d’ici 2050, comme la Suisse, et même dès 2030 dans les périmètres 1 et 2 des émissions de GES de l’entreprise. Dans cette perspective, Raiffeisen a calculé pour la première fois en 2022 des objectifs de réduction basés sur la science. Durant l’exercice sous revue, Raiffeisen a recalculé ses objectifs de réduction du CO₂ avec une méthode de calcul ambitieuse, une année de référence plus actuelle et un nouvel horizon cible d’ici 2030. Ces objectifs sont complétés par des indicateurs clés des performances (KPI), des objectifs opérationnels et des mesures récapitulés dans un «plan de transition» (cf. l’annexe, [☒](#) page 31). Les objectifs de réduction concernent les émissions au sein de l’entreprise (périmètres 1 et 2) ainsi que les émissions des activités de crédit hypothécaire de Raiffeisen. Ce secteur d’activité représente plus de 70% en termes de total du bilan. Raiffeisen renonce pour le moment à fixer d’autres objectifs de réduction en lien avec les crédits à la clientèle entreprises ou avec les investissements dans des obligations d’entreprise car, faute de données plus précises, les émissions ne peuvent être calculées ici qu’au moyen d’hypothèses sectorielles. Néanmoins, dans ce domaine d’activité aussi, Raiffeisen suit l’évolution à l’aide de divers KPI, définit des objectifs opérationnels et met en œuvre des mesures.

Objectifs de réduction			
Thèmes	Objectifs	Valeurs durant l’année de base 2022	Méthode
Bâtiments financés	Réduction des émissions de GES (kg CO ₂ e) d’ici 2030		Sectoral Decarbonization Approach ²
	– pour les hypothèques (immeubles commerciaux) de 61% par m ²	– Hypothèques (immeubles commerciaux): ¹ 19,8 kg CO ₂ e/m ²	
	– pour les hypothèques (logements) de 45% par m ²	– Hypothèques (immeubles résidentiels): ¹ 17,1 kg CO ₂ e/m ²	
Exploitation ³	Réduction des émissions de GES (t CO ₂ e) périmètre 1 et périmètre 2 de 42% d’ici 2030	7’878 t CO ₂ e	Absolute Contraction ⁴

1 Il est possible d’évaluer 100% du volume hypothécaire pour la catégorie de placement Hypothèques (immeubles résidentiels) et 94% du volume hypothécaire pour les Hypothèques (immeubles commerciaux). De plus, le calcul a été adapté avec effet rétroactif, et les intensités sont désormais calculées sur la base des mètres carrés financés.

2 L’approche sectorielle de la décarbonation (Sectoral Decarbonization Approach, SDA) est une méthode de définition d’objectifs d’intensité physique qui utilise la convergence de l’intensité des émissions. Un objectif d’intensité est défini par une réduction des émissions par rapport à une certaine métrique commerciale, par exemple la capacité de production de l’entreprise (par exemple tonne métrique de CO₂e par tonne de produit fabriqué). La SDA prévoit une convergence globale de l’intensité des émissions des secteurs clés d’ici 2050.

3 Pour faire progresser sa propre gestion de l’énergie, Raiffeisen Suisse est par ailleurs membre de l’initiative volontaire d’entreprises «Energie-Modell Zürich». Celle-ci a convenu avec la Confédération d’augmenter de 14% l’efficacité énergétique et de réduire de 20% les émissions d’ici 2030 (année de référence: 2020). Dans le cadre de cette affiliation, Raiffeisen Suisse se soumet à un audit externe annuel réalisé par «Energie-Modell Zürich».

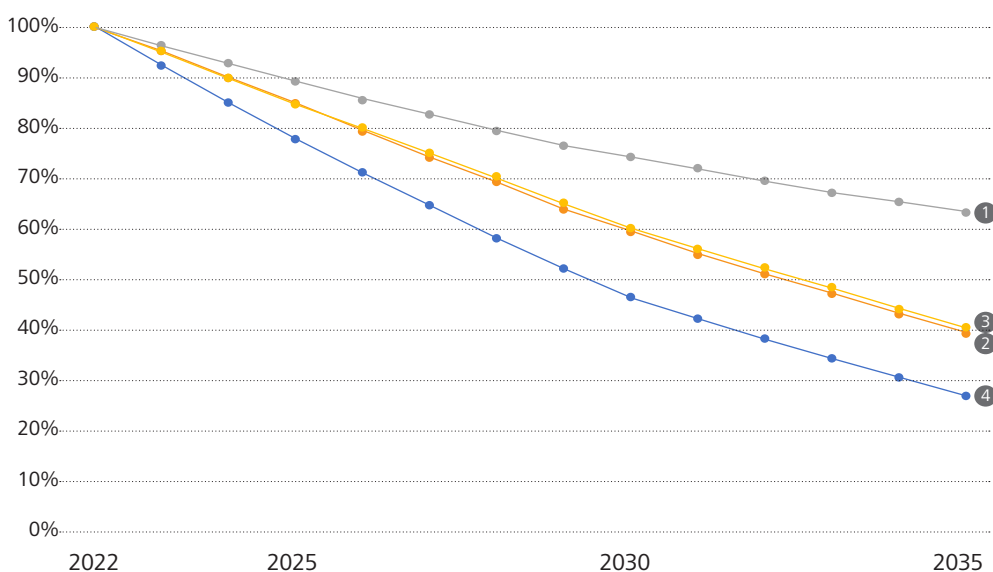
4 L’approche nécessite une réduction annuelle linéaire des émissions absolues d’au moins 4,2% pour les objectifs de 1,5°C.

Raiffeisen a demandé à une société de conseil externe d’évaluer dans quelle mesure la réalisation des objectifs dans le domaine du financement de bâtiments était réaliste. Dans ce cadre, la réduction demandée des émissions des bâtiments financés par Raiffeisen selon la méthode SBT a été comparée avec un scénario «continuer comme auparavant» et un scénario «zéro émission nette» sur la base des perspectives énergétiques 2050+. Le scénario «zéro émission nette» décrit une évolution du système énergétique compatible avec l’objectif de zéro émission nette de GES d’ici 2050 tout en garantissant dans le même temps un approvisionnement énergétique sûr (cf. le graphique «Evaluation du taux de réduction des bâtiments financés par Raiffeisen [☒](#) page 29).

Le graphique montre que la réduction exigée selon les SBT pour limiter à moins de 2°C le réchauffement planétaire («Raiffeisen SBT 2°C») correspond à peu près au scénario «zéro émission nette» sur la base des perspectives énergétiques 2050+. En revanche, le taux de réduction pour les bâtiments financés par Raiffeisen se situe déjà clairement au-dessous du scénario «zéro émission nette», dès lors qu’un taux de réduction de 1,5°C est calculé pour une partie seulement de ces bâtiments, à savoir les immeubles commerciaux («Raiffeisen SBT en partie 1,5°C»). Selon l’évaluation de la société de conseil externe, il est très difficile pour la Suisse de développer le parc de bâtiments de sorte à mettre en œuvre un taux de réduction ambitieux de 1,5°C.

Raiffeisen continuera cependant de comparer l’intensité GES effective des immeubles commerciaux qu’elle finance par des hypothèques avec le taux de réduction de 1,5°C calculé selon la méthode SBT. Elle poursuivra par ailleurs ses mesures visant à réduire les émissions de GES dans le parc de bâtiments financé, dont l’engagement politique en faveur de réglementations efficaces en matière de CO₂. Compte tenu des diverses interdépendances, nous considérons cependant qu’il n’est pas réaliste que nous atteignons le taux réduction de 1,5°C calculé selon la méthode SBT pour le parc de bâtiments que nous finançons par des hypothèques.

Evaluation du taux de réduction des bâtiments financés par Raiffeisen



1 Scénario «continuer comme auparavant»

Réduction de l'intensité des émissions des bâtiments financés par Raiffeisen en cas de maintien des mesures actuelles en matière de politiques énergétique et climatique.

2 Scénario «zéro émission nette»

Réduction de l'intensité des émissions des bâtiments financés par Raiffeisen si l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050 fixé par la Suisse est atteint (illustration de toutes les tendances futures prévisibles aujourd'hui du développement technologique ainsi que d'une forte hausse précoce de l'efficacité énergétique).

3 Raiffeisen SBT 2°C

Réduction de l'intensité des émissions des bâtiments financés par Raiffeisen de 40% d'ici 2030 / de 59% d'ici 2035.

4 Raiffeisen SBT en partie 1,5°C

Réduction de l'intensité des émissions des bâtiments financés par Raiffeisen de 53% d'ici 2030 / de 73% d'ici 2035.

Chiffres clés

Pour surveiller la mise en œuvre de la stratégie climatique et la situation de risque, les chiffres clés figurant dans le tableau ci-après «Indicateurs pour la surveillance de la mise en œuvre de la stratégie climatique et de la situation de risque» sont relevés et observés. Les chiffres clés couvrent les objectifs de réduction précédemment mentionnés ainsi que d'autres thématiques en lien avec les émissions de GES et les risques climatiques. Les indicateurs remplissent donc la fonction de Key Performance Indicators (KPI) et de Key Risk Indicators (KRI).

En tant que KPI, les chiffres clés montrent dans quelle mesure Raiffeisen atteint ses objectifs de réduction concrets et renforce sa compatibilité climatique. En tant que KRI, les chiffres clés peuvent indiquer un changement de la situation de risque. Par exemple, si la part de bâtiments situés dans des zones à fort risque augmente, un événement climatique physique tel qu'une inondation peut avoir davantage de conséquences pour Raiffeisen. Ou bien, si les financements dans les secteurs à forte intensité en CO₂ augmentent, les risques de transition peuvent avoir des répercussions plus fortes sur Raiffeisen, puisque les entreprises des secteurs correspondants auront à l'avenir un besoin d'adaptation plus grand. Si les KRI évoluaient dans un sens négatif, un besoin d'action ou de pilotage du point de vue du risque serait analysé et discuté.

L'évolution de l'intensité en CO₂ et de l'empreinte carbone des fonds Raiffeisen, des immobilisations financières et du portefeuille de négoce est calculée et indiquée, mais en raison des différents défis méthodologiques, Raiffeisen ne définit pour le moment pas d'objectifs dans ce domaine.

Indicateurs pour la surveillance de la mise en œuvre de la stratégie climatique et de la situation de risque

Thématique / Indicateur	Unité	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2023	Ecart par rapport à l'exercice précédent
Bâtiments financés (hypothèques)					
Intensité des émissions des hypothèques					
logements ¹	kg CO ₂ e / m ²	17,1	17,1	17,1	0%
immeubles commerciaux ¹	kg CO ₂ e / m ²	19,8	19,8	19,8	0%
Ecart par rapport au taux de réduction des émissions de CO ₂ des					
logements financés ²	%	n/a	0,0	7,6	n/a
immeubles commerciaux financés ²	%	n/a	0,0	11,8	n/a
Part de bâtiments dans le niveau à risque élevé ³	%	10,3	10,3	10,7	0.4% point de Pourcentage
Crédits aux entreprises					
Intensité des émissions des crédits					
périmètres 1 et 2	t CO ₂ e / mio CHF	70,2	76,0	24,5	-67,8%
périmètre 3	t CO ₂ e / mio CHF	104,4	93,0	82,8	-11,0%
Crédits aux grandes entreprises (GRE) avec des objectifs climatiques basés sur la science par rapport au volume de crédit total GRE	%	0,0	0,0	4,3	4.3% points
Part des financements dans des secteurs fortement émetteurs de CO ₂ ⁴	%	2,7	3,2	3,2	0.0% points
Obligations d'entreprise					
Intensité des émissions des obligations d'entreprise détenues					
immobilisations financières, périmètres 1 et 2 ⁵	t CO ₂ e / mio CHF	0,31	0,31	0,31	0%
immobilisations financières, périmètre 3 ⁵	t CO ₂ e / mio CHF	0,04	0,06	0,23	283%
Investissements dans des obligations d'entreprise avec des objectifs climatiques basés sur la science par rapport au total des investissements (immobilisations financières)	%	0,0	0,0	0,0	0.0% points
Exploitation⁶					
Variation des émissions en valeur absolue pour les périmètres 1 et 2 par rapport à l'exercice précédent ⁶	%	-2,8	15,5	-26,0	n/a
Ecart par rapport au taux de réduction des émissions de CO ₂ au sein de l'entreprise ²	%	n/a	0,0	-22,6	n/a
Autres					
Empreinte CO ₂ moyenne des fonds Raiffeisen ⁷	t CO ₂ e / mio CHF investi	n/a	159,1	278,6	75,1%
Intensité moyenne en CO ₂ des fonds Raiffeisen ⁷	t CO ₂ e / mio CHF de chiffre d'affaires	n/a	596,3	873,0	46,4%

1 Compte tenu de la qualité des données disponibles et de l'application de facteurs d'émission, il faut considérer les intensités d'émission des logements et des immeubles commerciaux comme des estimations. Pour les calculs des années 2021 à 2023, les facteurs d'émission appliqués sont restés constants. Raiffeisen part du principe que les facteurs d'émission diminuent au fil des années. Les raisons en sont le remplacement des systèmes de chauffage aux énergies fossiles, la consommation plus élevée d'électricité provenant de sources renouvelables et les rénovations énergétiques supplémentaires. De plus, le calcul a été adapté pour toutes les années avec effet rétroactif et les intensités sont désormais calculées sur la base des mètres carrés financés.

2 Chiffre négatif = objectif de réduction dépassé; chiffre positif = objectif de réduction manqué. Un écart par rapport à l'exercice précédent n'est pas indiqué en raison du manque d'interprétabilité dû à l'évolution des valeurs de référence.

3 Le niveau de risque est stipulé sur les cartes présentant les risques de crues, établies par geodienste.ch, si disponibles et sous licence.

4 Les facteurs d'émission ont été mis à jour par le PCAF en 2023. Cela entraîne une diminution des émissions calculées par rapport aux facteurs d'émission utilisés précédemment.

5 Le calcul se base sur les limites de crédit, en incluant les hypothèques. Selon les secteurs PACTA: charbon, pétrole, gaz, électricité, industrie automobile, ciment, acier, aviation. L'augmentation est due aux activités économiques dans le secteur de l'électricité, qui présentent en Suisse de faibles facteurs d'émission.

6 Compte tenu de la qualité des données disponibles et de l'application de facteurs d'émission par secteur situés dans la moyenne, il faut considérer les intensités d'émission des obligations d'entreprise comme une première approximation. Leur mesure et leur publication constituent cependant la première étape importante pour analyser de manière plus approfondie les émissions GES financées. Les valeurs de 2021 et de 2022 ont été adaptées sur la base de la classification effectuée en 2023, qui s'appuie sur la méthode de la SBTi.

7 Comme la méthode a été développée et précisée en 2022 et 2023, les chiffres figurant dans les rapports ne sont pas directement comparables.

8 Hors fonds de placement en or et fonds immobiliers. Les données pour le calcul au 31.12.2021 ne sont pas disponibles. La variation entre 2022 et 2023 est dû à une adaptation des facteurs d'émission utilisés par les partenaires externes. Vous trouverez de plus amples informations sur l'empreinte carbone et l'intensité sur:

[raiffeisen.ch/rch/fr/clients-privés/placer/placements-durables/rapport-sur-le-developpement-durable.html](https://www.raiffeisen.ch/rch/fr/clients-privés/placer/placements-durables/rapport-sur-le-developpement-durable.html)

Annexe: plan de transition

Réduction des émissions de GES d'ici 2030 de 61% par m² pour les hypothèques (immeubles commerciaux) et de 45% par m² pour les hypothèques (immeubles résidentiels) par rapport à 2022

KPI	Objectifs opérationnels	Mesures
<ul style="list-style-type: none"> Intensité des émissions (kg CO₂e/m²) pour les hypothèques (logements) et les hypothèques (immeubles commerciaux) 	<ul style="list-style-type: none"> plus de 3000 propriétaires de logements supplémentaires sensibilisés à la compatibilité climatique par an 	<ul style="list-style-type: none"> Initiatives pour sensibiliser les clientes et les clients au potentiel d'amélioration de la compatibilité climatique de leur logement (par ex. conseil en matière de rénovation, soutien de la campagne «chauffez renouvelable») Initiatives pour sensibiliser les clients entreprises au potentiel d'amélioration de la compatibilité climatique Engagement politique pour la protection du climat, avec un programme fort pour les bâtiments Développement de l'hypothèque eco

Réduction des émissions de GES dans les entreprises financées par des crédits (aucun objectif de réduction défini)

KPI	Objectifs opérationnels	Mesures
<ul style="list-style-type: none"> Crédits aux GRE avec des objectifs climatiques basés sur la science par rapport au volume de crédit total GRE (%) Intensité des émissions (t CO₂e/mio CHF) des crédits (périmètre 1, périmètre 2, périmètre 3) Part des financements dans des secteurs fortement émetteurs de CO₂ 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun investissement dans des entreprises travaillant dans l'extraction de charbon, de pétrole ou de gaz naturel ou exploitant des centrales à charbon Moins de 6% de financements dans des secteurs ayant un fort impact sur le climat, hors agriculture Chaque année, échanges avec au moins 10% des clients entreprises (GRE) à propos des objectifs climatiques basés sur la science, menés par Raiffeisen elle-même ou grâce à son intermédiation 	<ul style="list-style-type: none"> Exclusions définies de secteurs ayant un fort impact sur le climat Sensibilisation des entreprises au potentiel d'amélioration de la compatibilité climatique au sein de l'entreprise et aux objectifs climatiques basés sur la science Soutien d'une politique climatique ambitieuse

Réduction des émissions de GES liées aux investissements dans des obligations d'entreprise (aucun objectif de réduction défini)

KPI	Objectifs opérationnels	Mesures
<ul style="list-style-type: none"> Investissements dans des entreprises avec des objectifs climatiques basés sur la science par rapport au total des investissements dans des obligations d'entreprise (immobilisations financières) (%) Intensité des émissions (t CO₂e/mio CHF) des obligations d'entreprise détenues (immobilisations financières, périmètres 1 et 2, périmètre 3) 	<ul style="list-style-type: none"> Chaque année, échanges avec au moins 10% des entreprises dans lesquelles il est investi et qui sont concernées par l'objectif, menés par Raiffeisen elle-même ou grâce à son intermédiation 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation des entreprises au potentiel d'amélioration de la compatibilité climatique au sein de l'entreprise et aux objectifs climatiques basés sur la science Soutien financier à l'association Go for Impact pour sensibiliser les PME suisses à leur bilan environnemental et aux objectifs climatiques.

Réduction des émissions de GES dans l'entreprise de 42% par rapport à 2022 d'ici 2030

KPI	Objectifs opérationnels	Mesures
<ul style="list-style-type: none"> Réduction des émissions en valeur absolue (t CO₂e) périmètres 1 et 2 selon le taux de réduction défini, en comparaison avec l'exercice précédent (%) 	<ul style="list-style-type: none"> Taux de renouvellement annuel de 7% pour les 382 bâtiments (sur 800) de Raiffeisen chauffés aux énergies fossiles Taux de renouvellement annuel de 15% de la flotte de véhicules (225 véhicules) par des véhicules au-dessous de la valeur-seuil pour les émissions de CO₂ prescrite par la Confédération 100% d'électricité provenant d'énergies renouvelables 2% de réduction de la consommation d'énergie par an 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation et soutien financier par le fonds climatique interne pour le remplacement d'un système de chauffage et l'équipement en installations photovoltaïques Achat de garanties d'origine «électricité renouvelable» Promotion des déplacements professionnels à faible taux d'émission Promotion de constructions respectueuses du climat par le respect des normes déterminantes (SNBS, Minergie)

Mentions légales

Raiffeisen Suisse société coopérative
Communication
Raiffeisenplatz 4
CH-9001 Saint-Gall
Téléphone: +41 71 225 84 84
Internet: [🌐 raiffeisen.ch](https://www.raiffeisen.ch)
e-mail: [📧 presse@raiffeisen.ch](mailto:presse@raiffeisen.ch)

Clôture de la rédaction: 19 mars 2024

Publication: 19 avril 2024

Langues

Français, allemand, italien et anglais.

La version allemande fait foi.

Rapport

Le rapport comprend le rapport de gestion 2023 du Groupe Raiffeisen (incluant le rapport de situation, la gouvernance d'entreprise, le bouclage annuel et la publication réglementaire), le rapport de gestion 2023 de Raiffeisen Suisse, la publication réglementaire du Groupe Raiffeisen au 31.12.2023, l'index du contenu GRI 2023 ainsi que la publication d'informations sur le climat conformément aux recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) 2023.

Le rapport non-financier du Groupe Raiffeisen se compose des chapitres Durabilité et Collaboratrices et collaborateurs dans le rapport de situation du rapport de gestion du Groupe Raiffeisen, de la publication d'informations sur le climat conformément aux recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) et de l'index du contenu GRI.

Toutes les publications sont disponibles en ligne sur:

[🌐 report.raiffeisen.ch](https://report.raiffeisen.ch)

Rédaction en chef

Raiffeisen Suisse société coopérative, Saint-Gall

Texte

Raiffeisen Suisse société coopérative, Saint-Gall

Mise en page et composition

phorbis Communications SA, Bâle

Traduction

24translate GmbH, Saint-Gall



Ouvrons la voie

Merci de votre confiance.